

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

SECRETARIAT GENERAL

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple – Un But – Une Foi

Initiative pilote d'amélioration du secteur semencier rizicole au Mali



**STRATEGIE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT
DES SEMENCES RIZICOLES**

Mai 2017

Table des matières

RESUME EXECUTIF	4
ACRONYMES	6
GLOSSAIRE	7
1. REVUE DU SECTEUR RIZICOLE NATIONAL	9
2.1.1 Législation et politiques	11
2.1.2 Cadre institutionnel	11
2.1.3 Aspect planification.....	16
2.2.1 Atouts de la filière semences	19
2.2.2 Système de production des semences.....	19
2.3. Contrôle de qualité	23
2.3.1 Institutions impliquées dans l'inspection et le contrôle.....	23
2.3.2 Le contrôle de qualité	25
2.3.2.1 Contrôle au champ	25
2.3.3.2 Contrôle des semences au laboratoire	26
3.1 Les défis en matière de Législation, de Politiques / d'Initiatives et de Planification	29
a) Défis liés aux aspects politiques.....	29
b) Défis liés aux aspects législatifs	29
c) Défis liés aux aspects institutionnels	29
d) Défis liés aux aspects planification.....	29
3.2 Défis relatifs à la production et au contrôle de qualité	30
3.3 Défis liés à l'approvisionnement et à la commercialisation	33
4. Place de la Stratégie Nationale des Semences de Riz	33
4.1. Place de la Stratégie Nationale des Semences de Riz	33
4.2 Vision	33
4.3 Objectif Général	34
4.4 Objectifs spécifiques	34
4.5 Structure de mise en œuvre	34
5. Stratégies et Priorités	36
5.1 Principes stratégiques et approches	36
5.1.1. Législation, Politiques et Initiatives en cours	37
5.1.2 Production et contrôle de qualité.....	38
5.1.3 Approvisionnement	38
5.2 Objectifs à fixer et Identification des écarts (gaps)	39
5.2.2 L'approvisionnement.....	44

5.3 Interventions futures	44
5.3.1. Législation, Politiques et Initiatives en cours	44
5.3.2 Production et contrôle de qualité	46
– Appuyer les producteurs à acquérir les équipements et matériels de production à travers l’opérationnalisation du FNAA ;	48
– Appuyer la construction de centres de conditionnements et la réhabilitation du centre de conditionnement existant,	48
– Appuyer l’acquisition d’unités mobiles de conditionnement à travers l’opérationnalisation du FNAA;	48
– Appuyer l’acquisition de cocons (dispositifs de stockage hermétique) afin d’accroître les capacités de stockage à travers l’opérationnalisation du FNAA ;	48
5.3.3 Approvisionnement	49
Plan d’action de la stratégie semence	50
AXES STRATEGIQUES	50

RESUME EXECUTIF

Au Mali, le riz contribue à hauteur de 5% du PIB du pays et cette contribution augmente avec l'intensification des échanges de flux vers les zones urbaines. Cependant, malgré cette contribution et l'augmentation continue de la production, le Mali est obligé de se tourner vers les importations pour couvrir ses besoins en riz. Le niveau des importations était estimé à **15%** du poids total du riz disponible au Mali.

Pour inverser cette tendance et satisfaire la demande en riz le Gouvernement envisage de promouvoir une utilisation optimale des facteurs de production dont la semence sélectionnée. L'amélioration de l'accès des exploitations rizicoles à l'intrant semence passe par la conception et la mise en œuvre d'une politique cohérente et durable de production, de contrôle, de commercialisation et de distribution de semences de qualité. C'est dans ce contexte, que s'inscrit l'élaboration de la stratégie nationale de semence rizicole. Stratégie, qui trace le cadre dans lequel s'opéreront de façon harmonieuse les activités de production et de diffusion des semences de riz.

Ainsi, après un diagnostic qui a montré que bien que le pays dispose d'atouts, les niveaux moyens de productions de semences sont 3 fois inférieurs aux niveaux planifiés par les autorités. La production moyenne des cinq dernières années (2012-2016) est de 3 200 tonnes avec un niveau de production maximale de 3 600 tonnes en 2015 et un minima de 2 400 tonnes en 2014. L'analyse de série montre un niveau moyen de croissance annuel de l'ordre de 6% ; ce qui est nettement inférieure à la moyenne de croissance des autres céréales sèches.

Sur la base de ces analyses et fort de l'extension de superficies aménagées en maîtrise total et partielles où l'utilisation de semences certifiées est quasi systématique et la forte volonté de l'Etat d'intensifier le système de production en vue d'atteindre des objectifs d'autosuffisance, il a été retenu d'accélérer la cadence de production de semences en doublant le taux de croissance annuel (6 à 12%). Cette nouvelle situation devrait permettre en neuf ans de tripler le niveau de production en 2025 par rapport à celui de 2016 en l'amenant à 9 600 tonnes de semences par an.

Pour y parvenir, la stratégie qui sera retenue s'appuiera :

- d'une part sur le rôle régalien de l'Etat qui se limitera au contrôle, au suivi, à la collecte de données, à la certification, à l'amélioration de l'environnement des affaires, et à l'appui à l'accès aux intrants.
- d'autre part par la professionnalisation et l'autonomisation des acteurs du secteur privé notamment au niveau de la pérennisation des activités de production, de conditionnement, de conservation, de stockage et de commercialisation de semences certifiées.

Ainsi, l'objectif global découlant de démarche est « de contribuer à asseoir une riziculture compétitive capable d'assurer la sécurité alimentaire et de réduire les importations de riz grâce à la mise à disponibilité de quantités suffisantes de semences de qualité».

De manière spécifique il s'agira de :

- Produire des semences de riz de qualité par l'accroissement des capacités opérationnelles de l'IER et des producteurs semenciers ;
- Garantir la qualité des semences produites par le renforcement de l'effectif du personnel de contrôle, des capacités techniques et matérielles (infrastructures, équipements, moyens logistiques), du système de certification (DNA/SSN, DNA/LABOSEM, inspecteurs semenciers, etc.)
- Renforcer les capacités de production et de mise en marché des producteurs semenciers et de leurs organisations ;
- renforcer la sensibilisation des producteurs à l'utilisation des semences de qualité et surtout à leur renouvellement périodique ;
- Améliorer la rentabilité économique et financière du secteur semencier rizicole.

Concrètement, il s'agira : (i) d'appuyer l'amélioration de la gouvernance de la filière, (ii) de promouvoir la production de près de 9 600 tonnes de semences certifiées par an et (iii) de faciliter la mise à dispositions ainsi que l'accès de ces semences de qualités auprès des producteurs de paddy.

Pour atteindre cet objectif, un montant de 45,1 milliards de FCFA est nécessaire durant les dix prochaines années.

ACRONYMES

1	BSI	Budget Spécial d'Investissement
2	CCA/ONG	Comité de Coordination des Actions des Organisations Non Gouvernementales
3	CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
4	CMDT	Compagnie Malienne de Développement des Textiles
5	CNSOV	Comité National des Semences d'Origine Végétale
6	CNRA	Comité National de la Recherche Agricole
7	CNS	Conseil National des Semences
8	CSCR	Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté
9	DNA	Direction Nationale de l'Agriculture
10	GPS	Groupement des Producteurs Semenciers
11	IER	Institut d'Economie Rurale
12	IPR/IFR	Institut Polytechnique Rural /Institut de Formation et de Recherche Appliquée de Katibougou
13	ISTA	Association Internationale d'Essais de Semences
14	LCS	Laboratoire Central des Semences.
15	LOA	Loi d'Orientation Agricole
16	LRS	Laboratoire Régional des Semences
17	MA	Ministère de l'Agriculture
18	OGM	Organisme Génétiquement Modifié
19	OPSS	Opération Production de Semences Sélectionnées
20	OPSS	Opération Production de Semences Sélectionnées
21	PAFISEM	Projet d'Appui à la Filière Semencière
22	PDES	Programme de Développement Economique et Social
23	RA	Recherche Agronomique
24	SC R1	Semence Certifiée de première reproduction
25	SC R2	Semence Certifiée de deuxième reproduction
26	SDDR	Schéma Directeur du Développement Rural
27	SECO	Secrétariat de Coordination des Organisations Non Gouvernementales
28	SSN	Service Semencier National
29	UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine

GLOSSAIRE

DEFINITIONS :

Semences et plants : La semence végétale se définit comme : « Toute graine, tout tubercule ou bulbe ainsi qu'en général tout matériel pour plantation ou tout organisme végétal qui est destiné à la reproduction sexuée ou asexuée d'une espèce botanique (Recueil de législation : alimentation et agriculture décembre) (FAO 1977). »

«Tout organe ou partie de plante servant à la reproduction par voie sexuelle ou végétative (Walther P. Feistritz) ».

Cultivar ou Variété : Groupe de plantes cultivées qui peuvent être distinguées par une ou plusieurs importantes caractéristiques d'ordre morphologique, physiologique, cytologique, chimique ou autre de n'importe quelle autre variété et qui ; lors de leur reproduction (sexuée ou asexuée) ou de leur reconstitution, conservant leurs caractéristiques propres

Catégories de semences :

Semence de souche : Semence tirée d'un processus d'amélioration génétique capable de reproduire l'identité d'une variété, qui a été maintenue et multipliée par son sélectionneur ou, en cas d'impossibilité, par un autre, et à partir de laquelle sont produites les semences de pré-base

Semence de pré-base : Semence obtenue à partir de la semence de souche, qui a été produite sous la surveillance de son sélectionneur, ou, en cas d'impossibilité, d'un autre, et à partir de laquelle sont produites les semences de base

Semence de base : Semence obtenue de la semence de pré-base, a été produite sous la surveillance de son sélectionneur ou, en cas d'impossibilité, d'un autre, soumise à une procédure de certification, ayant satisfait aux conditions minimales requises et est destinée à la production de semence certifiée

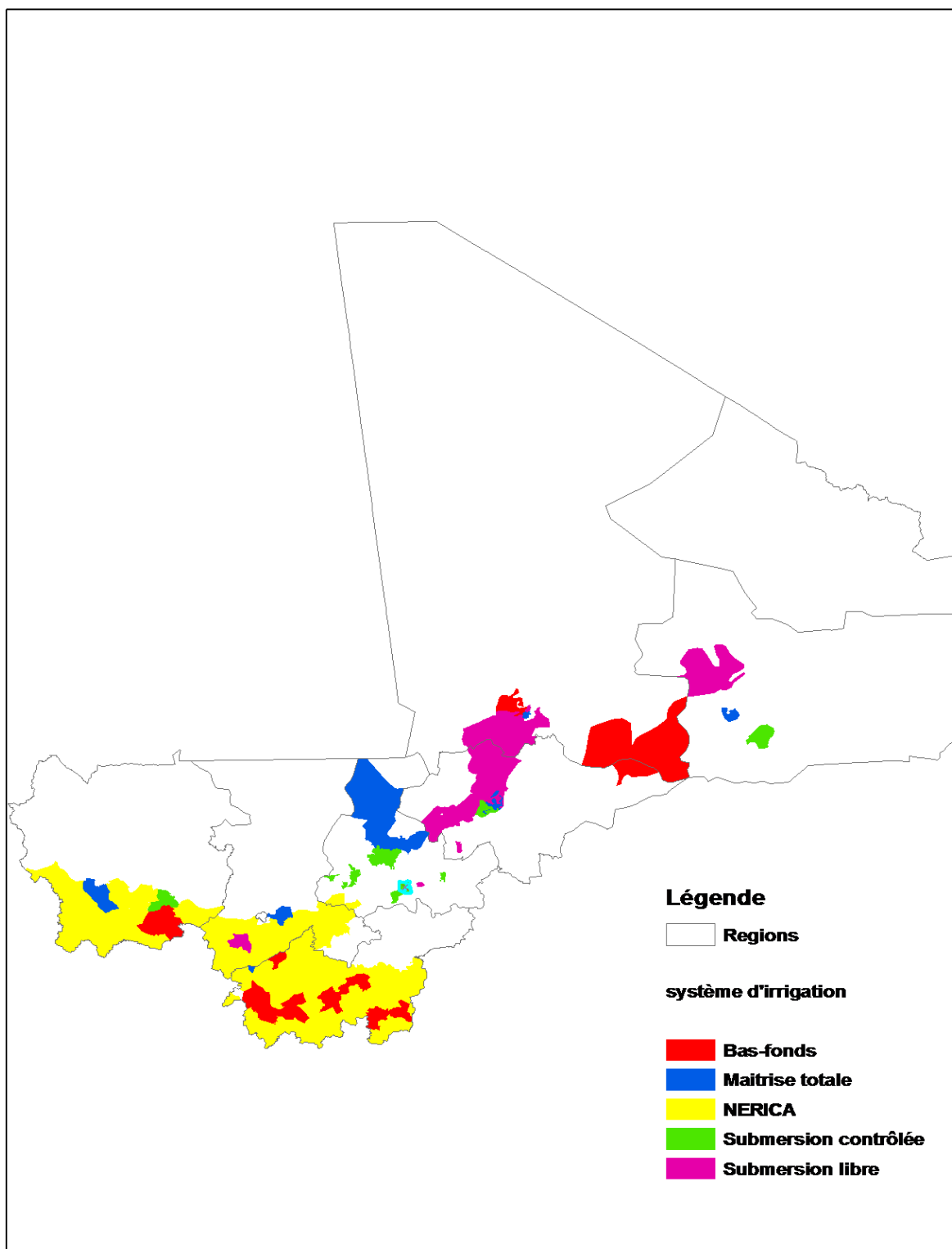
Semence certifiée : Semence qui provient de la semence de base, a été soumise à une procédure de certification et satisfait aux conditions minimales requises

Semence de qualité

Une semence de qualité signifie une semence :

- génétiquement pure ;
- ayant une bonne faculté germinative ;
- saine c'est-à-dire indemne de toutes maladies phytosanitaires;
- propre, c'est-à-dire exempte de matières inertes et de graines étrangères ;
- séchée et conservée dans de bonnes conditions ;
- répondant aux besoins de l'agriculteur

Carte 1: Zones ciblées de production de riz



Carte 1: Zones ciblées pour la production de riz

1. REVUE DU SECTEUR RIZICOLE NATIONAL

Au Mali, l'agriculture occupe 80% de la population et représente 40% du produit intérieur brut (PIB) et contribue à près de 30% des recettes d'exportation. Elle est, cependant, soumise aux aléas de la météo et de la disponibilité en eau malgré les efforts déployés pour améliorer la gestion de l'irrigation, à travers notamment les augmentations des superficies aménagées qui sont passées en moyenne de 5500 ha à 9000 ha / an au cours de la dernière décennie. De plus, soulignons qu'au regard de l'importance du secteur agricole dans l'économie malienne, les autorités ont, à juste titre, décidé de faire de l'agriculture le moteur de l'économie. L'adoption de la Loi d'Orientation Agricole (LOA) et la mise en œuvre de l'initiative riz qui est une première dans l'histoire récente du pays, en sont une parfaite illustration.

Sur le plan sectoriel, le riz contribue seulement environ 5% du PIB du pays. La contribution du riz en termes de valeur ajoutée augmente avec l'intensification des échanges de flux vers les zones urbaines. Par rapport aux secteurs de la viande et du coton dont le développement dépend des exportations, le secteur du riz a l'avantage de profiter d'un marché national en pleine expansion.

Néanmoins, en dépit de l'augmentation continue de la production, le Mali est obligé de se tourner vers les importations pour couvrir ses besoins en riz, ce qui entraîne le niveau d'importation du riz en 2016 est de **263 520 tonnes** sur les quantités disponibles de **1 745 660 tonnes soit 15%** du poids total du riz disponible au Mali. Les quantités du riz importé proviennent principalement de la Thaïlande, de la Chine, du Viet Nam et le Brésil ...

Pour inverser cette tendance et satisfaire la demande en riz afin de contribuer à la réduction de la pauvreté, les actions devront être focalisées sur une utilisation optimale des facteurs de production dont la semence sélectionnée. En effet, l'importance de la semence comme facteur d'amélioration de la productivité et de la production agricoles n'est plus à démontrer. L'emploi de semences de qualité contribue dans une large mesure à l'augmentation des rendements des cultures de l'ordre de 30 à 40%. L'importance des semences de qualité dans l'augmentation de la production et l'amélioration de la productivité a été perçue par les autorités maliennes dès les premières années de son indépendance. C'est ainsi que fut créée au sein de la Division de la Recherche Agronomique de l'IER, la Section de Contrôle et de Diffusion des Semences Sélectionnées (SCDSS), chargée de la production, de la diffusion et du contrôle des semences sélectionnées. De plus, le Gouvernement du Mali a consenti d'appréciables efforts afin que les producteurs puissent disposer de semences de qualité. Le secteur semencier a connu de nombreuses mutations sans que ne soit mis en place un schéma permettant d'assurer la satisfaction des besoins des utilisateurs.

Cependant, face aux multiples contraintes rencontrées dans l'exécution du schéma de multiplication et dans l'objectif de trouver une solution adéquate au problème de semences sélectionnées, un Plan Semencier National définissant les grandes lignes d'une politique nationale en matière de semences sélectionnées a été élaboré en 1987. Ce plan consacre la création de deux (2) organes de conception, de coordination, d'animation et de gestion

(Conseil National des Semences, Comité National des Espèces et Variétés) et d'une structure d'exécution en l'occurrence le Service Semencier National (SSN).

Malgré ce nouveau cadre institutionnel et les moyens injectés, les résultats enregistrés sont en deçà des objectifs. En effet, une étude menée en 1997 a montré que les taux de couverture en semences certifiées étaient de 35% pour les riz irrigué et pluvial et 8% pour le riz de submersion.

Face à cette situation, l'amélioration de l'accès des exploitations rizicoles à l'intrant semence passe par la conception et la mise en œuvre d'une politique cohérente et durable de production, de contrôle, de commercialisation et de distribution de semences de qualité. C'est dans ce contexte, que s'inscrit l'élaboration de la stratégie nationale de semence rizicole. Stratégie, qui tout en s'articulant à la politique semencière nationale trace le cadre dans lequel s'opéreront de façon harmonieuse les activités de production et de diffusion des semences de riz.

Le document présente le contexte, les axes de la politique semencière, les aspects réglementaires et législatifs, les intervenants dans la filière, les stratégies de sa mise en œuvre, les actions à mener, le suivi/évaluation.

La stratégie ainsi élaborée sera dynamique ; elle intégrera les évolutions qui interviendront au niveau du sous-secteur de l'agriculture pour mieux répondre aux demandes des producteurs.

2. REVUE DU SOUS SECTEUR SEMENCES RIZ NATIONAL

2.1. Législation, Politiques, Institutions et Aspects de Planification

2.1.1 Législation et politiques

Le sous-secteur semences Riz est régi par les politiques, textes et réglementations applicables à l'ensemble des filières agricoles. Il s'agit principalement des documents suivants :

- la Loi d'Orientation Agricole N°06-045 du 05 septembre 2006 (Chapitre VIII, articles 128 à 133) ;
- le Règlement C/REG .4/05/2008 de la CEDEAO portant harmonisation des règles régissant le contrôle de qualité, la certification et la commercialisation des semences végétale et plants dans l'espace CEDEAO ;
- la Loi N° 10-032 du 12 juillet 2010 relative aux semences d'origine végétale ;
- le Décret N° 10-428 /P-RM du 09 août 2010 fixant les modalités d'application de la loi relative aux semences d'origine végétale.

-

2.1.2 Cadre institutionnel

2.1.2.1 Institutions intervenant dans la filière

Au Mali, la production semencière est assurée par plusieurs acteurs. Pour les semences de souche, pré base et base, elles sont sous la responsabilité de l'Institut d'Economie Rurale (IER) qui peut impliquer les opérateurs privés à travers un contrat de production de semences de bases. Par ailleurs, il faut signaler qu'AfricaRice intervient dans la mise à disposition de l'IER des semences souche.

La production de semences certifiées (SCR1 et SCR2) est assurée par les opérateurs privés, à savoir les Entreprises, Sociétés, Associations et Coopératives Semencières.

Le contrôle de la qualité, la certification des semences et l'encadrement des producteurs sont assurés par l'Etat à travers les structures déconcentrées de la Direction Nationale de l'Agriculture (DNA)¹.

Pour l'encadrement, en sus des services étatiques, les organisations faîtières et certaines ONGs jouent un rôle important.

Sur le plan stratégique, il est mis en place un Comité National de Semences d'Origine Végétale (CNSOV) qui est consulté sur toutes questions relatives aux semences.

¹ Pour les structures déconcentrées de la DNA en charge du Contrôle et de la Certification, il s'agit du LABOSEM (Laboratoire des Semences), Laboratoires Régionaux des Semences, les Divisions Législation et Contrôle des Directions Régionales de l'Agriculture, le Service Semencier National (SSN)

A ce titre, il est notamment chargé de :

- proposer les principes et orientations générales de la réglementation des semences ;
- proposer au Ministère chargé de l'Agriculture toutes les mesures susceptibles de contribuer à la normalisation, à la définition et à l'établissement des conditions et modalités de production et d'emploi des semences ;
- proposer à l'homologation les nouvelles variétés et leur inscription au catalogue des espèces et des variétés ;
- valider les résultats du contrôle et de la certification des semences produites ou importées avant leur mise sur le marché.

L'aide à la décision, découlant du suivi, de l'évaluation et de l'analyse des données statistiques, le long de la chaîne de valeur des semences est assurée par la Cellule de Planification et de Statistiques du Secteur du Développement Rural (CPS/SDR). Le tableau ci-dessous résume les principales Institutions impliquées dans la filière des semences.

Tableau N°1 : Principales Institutions impliquées dans la filière des semences

		Nom des institutions	Rôles/ Responsabilité	Législations/ Politiques déterminant la responsabilité	Remarques
De façon générale	Production	MDR-DNA, CPS	Planification Appui conseil Diffusion Coordination Statistique	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Loi N°05-012 du 11 février 2005 portant création de la Direction Nationale de l'Agriculture. ▪ Décret N° 07-166/P-RM du 28 Mai 2007 portant création de la CPS/SDR ▪ Loi N°10-032 du 12 Juillet 2010 relative aux semences d'origine végétale. ▪ Décret N°10-428/P-RM fixant les modalités d'application de la Loi relative aux semences d'origine végétal. 	
		MDR - IER	Amélioration variétale Diffusion de semences Renforcement des capacités Production de pré base	Loi N°93/066 ANRM de la 24/11/1993 portante création de l'IER.	
		MDR - SSN	Mise en œuvre de la politique semencière Appui technique (renforcement des capacités des producteurs, suivi des activités de production, appui au contrôle au champ et à l'échantillonnage) Constitution et gestion du stock de sécurité des semences	Ordonnance N°091/052/P-CTSP du 21/Aout 1991 portant création du Service Semencier National	
		ON, ORM,ORS, OPIB, ODRS, OMVF,ADRS	Appui à la production semencière	Ajouter actes de création	
	Inspection	MDR-DNA	Planification et mise en œuvre de plan de contrôle /inspection des semences	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Loi N°05-012 du 11 février 2005 portant création de la Direction 	

		Nom des institutions	Rôles/ Responsabilité	Législations/ Politiques déterminant la responsabilité	Remarques
			<p>Contrôle au champ</p> <p>Contrôle à l'importation, à l'exportation dans les boutiques et marchés et foires hebdomadaires</p> <p>Prélèvement des échantillons de semences</p> <p>Analyse des échantillons par le LABOSEM</p> <p>Certification des lots conformes</p>	<p>Nationale de l'Agriculture.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Loi N°10-032 du 12 Juillet 2010 relative aux semences d'origine végétale. ▪ Décret N°10-428/P-RM fixant les modalités d'application de la Loi relative aux semences d'origine végétale. ▪ Règlement C/REG .4/05/2008 de la CEDEAO portant harmonisation des règles régissant le contrôle de qualité, la certification et la commercialisation des semences végétale et plants dans l'espace CEDEAO 	
	Offre/distribution	MDR – IER Entreprises semencières Sociétés et coopératives semencières Secteur privé	Planification et tout le Management de l'Offre de semences	Politique Semencière Nationale	
Semences sélectionnées (souche)	Production	MDR-IER AfricaRice	Approvisionnement en semences souche, pré-base, base	Politique Nationale Semencière	
	Inspection	MDR-DNA	<p>Planification et mise en œuvre de plan de contrôle /inspection des semences</p> <p>Contrôle au champ</p> <p>Contrôle à l'importation, à l'exportation dans les boutiques et marchés et foires hebdomadaires</p> <p>Prélèvement des échantillons de semences</p> <p>Analyse des échantillons par le LABOSEM</p> <p>Certification des lots conformes</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Loi N°05-012 du 11 février 2005 portant création de la Direction Nationale de l'Agriculture. ▪ Loi N°10-032 du 12 Juillet 2010 relative aux semences d'origine végétale. ▪ Décret N°10-428/P-RM fixant les modalités d'application de la Loi relative aux semences d'origine végétale. ▪ Règlement C/REG .4/05/2008 de la CEDEAO portant harmonisation des règles régissant le contrôle de qualité, la certification et la commercialisation des semences végétale et plants dans l'espace CEDEAO 	
	Offre / distribution	Centre National de Recherche Agricole	Offre de semences sélectionnées (souches) aux unités de production de semences pré- base	Directives pour la production de semences	
Semences pré-base	Production	MDR-IER	Production et maintien des souches de semences, pré-base	Politique semencière	
	Inspection	MDR-DNA	<p>Planification et mise en œuvre de plan de contrôle /inspection des semences</p> <p>Contrôle au champ</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Loi N°05-012 du 11 février 2005 portant création de la Direction Nationale de 	

		Nom des institutions	Rôles/ Responsabilité	Législations/ Politiques déterminant la responsabilité	Remarques
			<p>Contrôle à l'importation, à l'exportation dans les boutiques et marchés et foires hebdomadaires</p> <p>Prélèvement des échantillons de semences</p> <p>Analyse des échantillons par le LABOSEM</p> <p>Certification des lots conformes</p>	<p>l'Agriculture.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Loi N°10-032 du 12 Juillet 2010 relative aux semences d'origine végétale. ▪ Décret N°10-428/P-RM fixant les modalités d'application de la Loi relative aux semences d'origine végétale. ▪ Règlement C/REG .4/05/2008 de la CEDEAO portant harmonisation des règles régissant le contrôle de qualité, la certification et la commercialisation des semences végétale et plants dans l'espace CEDEAO 	
	Offre / distribution	MDR-IER AfricaRice	Offre de semences pré-base aux unités de production de semences de base	Politique Nationale de Semence	
Semences de base	Production	Entreprises semencières Sociétés /coopératives Semencières Privés	Approvisionnement en semences de base certifiées	Politique Nationale de Semences	
	Inspection	MDR –DNA	<p>Contrôle au champ</p> <p>Contrôle à l'importation, à l'exportation dans les boutiques et marchés et foires hebdomadaires</p> <p>Prélèvement des échantillons de semences</p> <p>Analyse des échantillons par le LABOSEM</p> <p>Certification des lots conformes</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Loi N°05-012 du 11 février 2005 portant création de la Direction Nationale de l'Agriculture. ▪ Loi N°10-032 du 12 Juillet 2010 relative aux semences d'origine végétale. ▪ Décret N°10-428/P-RM fixant les modalités d'application de la Loi relative aux semences d'origine végétale. ▪ Règlement C/REG .4/05/2008 de la CEDEAO portant harmonisation des règles régissant le contrôle de qualité, la certification et la commercialisation des semences végétale et plants dans l'espace CEDEAO 	
	Offre/ distribution	Entreprises semencières Sociétés et coopératives semencières	Offre de semences de base aux producteurs de semences certifiées	Politique Semencière Nationale	
Semences certifiées	Production	Secteur privé Sociétés /Coopératives	Approvisionnement en semences certifiées	Politique semencière	

	Nom des institutions	Rôles/ Responsabilité	Législations/ Politiques déterminant la responsabilité	Remarques
	agricoles			
Inspection	MDR -DNA	Contrôle au champ Contrôle à l'importation, à l'exportation dans les boutiques et marchés et foires hebdomadaires Prélèvement des échantillons de semences Analyse des échantillons par le LABOSEM Certification des lots conformes	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Loi N°05-012 du 11 février 2005 portant création de la Direction Nationale de l'Agriculture. ▪ Loi N°10-032 du 12 Juillet 2010 relative aux semences d'origine végétale. ▪ Décret N°10-428/P-RM fixant les modalités d'application de la Loi relative aux semences d'origine végétale. ▪ Règlement C/REG .4/05/2008 de la CEDEAO portant harmonisation des règles régissant le contrôle de qualité, la certification et la commercialisation des semences végétale et plants dans l'espace CEDEAO 	
Offre/distribution	Entreprises semencières Secteur privé Sociétés et Coopératives semencières	Rassembler les semences produites dans les magasins de collecte et les distribuez aux producteurs Vendre les semences aux producteurs	Politique semencières Nationale	

2.1.2.2 Partenaires techniques et financiers

Dans le cadre de l'amélioration de la productivité rizicole, les initiatives /appuis fournis au secteur semencier au Mali par les partenaires au développement, les institutions de recherche et les ONGs ont concerné de manière cumulée durant les trois dernières années une production de 12 tonnes de semences de pré base, de 1 200 tonnes de semences de base et de 4 000 tonnes de semences certifiées.

En plus de ces productions, l'appui a concerné la mise en place d'une unité de conditionnement de semences certifiées, la mise en relation des acteurs à travers différentes plates formes et réseaux aux plans national et sous régional, le renforcement des capacités des acteurs, l'appui institutionnel des structures publique et privée, la diffusion de technologies de production et transformation du riz (SRI, Semoir Philippin, étuveuse de riz,). Concrètement ces appuis se déclinent dans le détail comme suit :

- Appui du Programme de Productivité Agricole en Afrique de l'Ouest PPAO / WAAPP et du PSAO/WASP à la production de semences certifiées dont 900 kg de G2, 11 960 kg de G3, maîtrise de l'outil de planification de la production de semences, à la formation des acteurs en matière d'agri business, d'élaboration de plan d'affaire, de

sélection conservatrice, de production de semence de pré base et à la mise en place d'une unité de conditionnement de semence à Samanko ;

- Appui du WASP à la production de 1 200 tonnes de semences de base et 3 000 tonnes de semences certifiées pour 2016 et 2017 pour un montant total de 3 millions US-Dollars (soit 1 500 000 000 F CFA) dans le cadre de l'offensive riz de la CEDEAO et au renforcement des capacités de 140 acteurs du secteur privé en matière d'agri business et d'élaboration de plan d'affaire.
 - Appui financier de la FAO dans l'achat et le contrôle de qualité des semences auprès des Sociétés et Entreprises Semencières pour la distribution aux producteurs.
 - Appui de AfricaRice en terme d'introduction de matériel génétique amélioré auprès de l'IER et des Sociétés et Entreprises Semencières, de semences d'urgence de riz pour une production de 120 tonnes de semences certifiées ainsi que pour une production continue de semences de base et de pré base.;
 - Appui de l'Alliance pour une Révolution Verte en Afrique (AGRA) en matière de production de semences de pré base et base pour près de 139 millions et une production cumulée de semences certifiées durant les deux dernières années de 315 tonnes.
- **Bourse de semence:**
Organisé chaque année, elle met en relation les acteurs, crée des opportunités de marché (demande, offre), offre un cadre de débats sur les questions relatives à la filière et facilite le partage d'informations et d'échanges d'expériences.

2.1.2. Plateformes/ fora de dialogues entre secteur public –secteur privé

Au niveau national, existent des espaces de rencontres d'échanges d'expériences, de promotion et d'informations en matière d'approvisionnement en semences. Les cadres d'interventions de ces espaces sont :

- Réunion du programme de plan de campagne harmonisé du MDR (CPS) ;
- le Comité National de Semences d'Origine Végétale (CNSOV) ;
- la Plateforme Nationale des producteurs de riz et
- les Bourse des semences.
-

Au niveau régional et international d'autres cadres de concertations existent, notamment :

- Alliance pour une Industrie en Afrique de l'Ouest (ASIWA)/ National ;
- Plate- forme électronique West African Seed Information Exchange (WASIX);
- Réseau Semencier Africain (African Seed Network).

2.1.3 Aspect planification

La planification de la production des semences se faisait par les Opérations de Développement Rural (ODR) qui ne prenait pas en compte tous les besoins en semences

certifiées. Après la fermeture des ODR, la relève a été assurée par le Projet d'Appui à la Filière Semencière (PAFISEM) du Service Semencier National (SSN) à partir de 2002. A la clôture du projet en 2009, le SSN a continué à faire la compilation des besoins annuels en semences certifiées exprimés par les sociétés, associations, coopératives semencières et les particuliers.

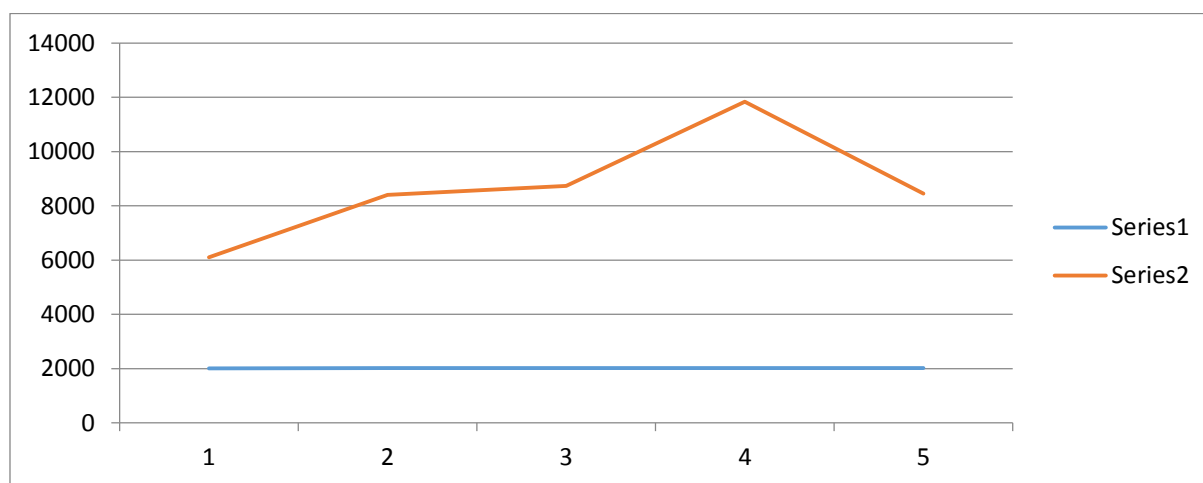
L'examen du plan de campagne des cinq dernières années montre que **la quantité moyenne annuelle de semences à produire entre 2012 et 2016 est de 8 710 tonnes avec un maxima de 11 844 tonnes en 2015 et un minima de 6 106**. Le rythme progression moyen annuel de la production durant la période, 2016 exclu, est de 24%. Le tableau et le graphique ci-dessous donnent des séries statistiques de prévision ainsi que leur dynamique évolutive.

Tableau N°2 : Prévision de Production de semences durant les cinq dernières années 2012-2016

ANNEES	2012	2013	2014	2015	2016	MOYENNE
PREVISION (T)	6 106	8 408	8 738	11 844	8 456	8 710

Source : DNA, 2016

Figure N°1 : Evolution des prévisions de production de semences de 2012 à 2016



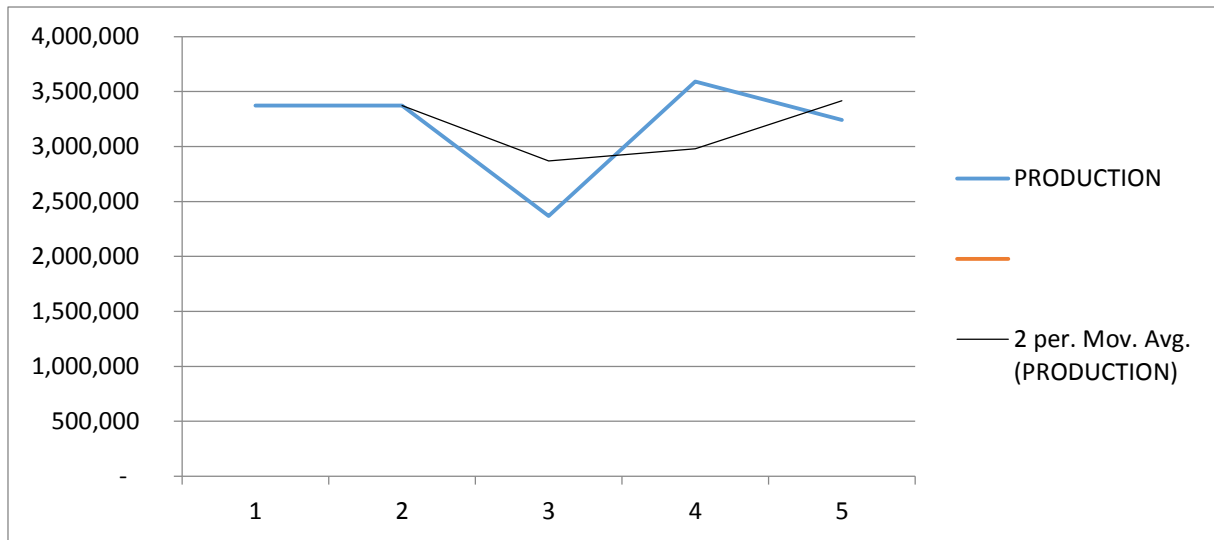
Les niveaux de productions durant les cinq dernières années sont résumés ci-dessous

Tableau N°3 : Production de semences (en Kg) durant les cinq dernières années 2012-2016

ANNEE	2012	2013	2014	2015	2016	Moyenne
PRODUCTION	3 372 948	3 372 948	2 366 579	3 590 275	3 241 409	3 188 832

Source : DNA, 2016

Figure N°2 : Evolution de la production de semences certifiées de 2012 à 2016



L'analyse statistique montre que *la production moyenne des cinq dernières années (2012-2016) est de 3 200 tonnes avec un niveau de production maximale de 3 600 tonnes en 2015 et un minima de 2 400 tonnes en 2014*. Soulignons qu'à l'exception de 2014, tous les niveaux de productions sont supérieurs à 3 000 tonnes. La contre-performance de 2014 s'explique par les mauvaises conditions climatiques. L'analyse de série montre un niveau moyen de croissance annuel de l'ordre de 6% ; ce qui est nettement inférieure à la moyenne de croissance des autres céréales sèches.

L'analyse de l'écart entre le niveau de production et les prévisions montre que les prévisions sont en moyenne trois fois supérieures aux réalisations. Cette situation traduit clairement la différence entre les ambitions politiques et les réalités de terrain.

Sur la base de ce qui précède et fort de l'extension de superficies aménagées en maîtrise total et partielles où l'utilisation de semences certifiées est quasi systématique et la forte volonté de l'Etat de s'intensifier le système de production en vue d'atteindre des objectifs d'autosuffisance, nous avons retenu d'accélérer la cadence de production de semences en doublant le taux de croissance annuel (6 à 12%). Cette nouvelle situation devrait permettre en neuf ans de tripler le niveau de production enregistré en 2016. Ce tableau ci-dessous synthétise le niveau de production attendu durant les neuf prochaines années.

Tableau N° 2 : Planification quinquennale des objectifs de production (en tonnes) de semences certifiées de riz de 2017 à 2025.

années	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
production	3 530	3 850	4 400	5 000	5 700	6 500	7 400	8 450	9 600

Source : nos calculs, 2017

2.2. Production de semences

2.2.1 Atouts de la filière semences

La filière semencière de riz au Mali est marquée par l'existence d'une loi régissant le sous-secteur en concordance avec les normes de production la CEDEAO, d'un laboratoire de semences pour l'analyse de tous les paramètres agronomiques, sa dotation en équipement par le Programme WAAPP- 2A.

L'existence de l'institut d'Economie Rurale qui dispose de capacités d'appuyer le sous-secteur tant sur le plan de la recherche variétale que sur le plan de la démultiplication des semences de pré-base et des tests de comportements variétaux.

Aussi, la filière dispose d'une gamme de variétés de riz tant pour la subsistance que pour la commercialisation.

L'Association des semenciers du Mali qui regroupe l'ensemble des firmes productrices privées de semences intervient dans la production de toutes les spéculations et principalement le riz. Cette association s'active dans la dynamisation du marché semencier. D'un autre côté soulignons les mesures prises par les autorités pour faciliter l'implantation du SP au rang desquelles la sécurisation d l'investissement ; la réduction des risque liées à l'investissement ; la facilité de l'accès à la terre et la réduction des lourdeurs administratives.

Le niveau d'utilisation de la semence certifiée dans les périmètres irrigués villageois (90 %) et le reste du système de maîtrise totale qui est de 90 à 85 %.

L'introduction de nouvelles méthodes de contrôle de la situation sanitaire des semences notamment la technologie actuellement testé par thermisée.

Tous ces éléments doivent être ajoutés la volonté de l'état de promouvoir une intensification et une modernisation de l'agriculture en général et de la riziculture en particulier. Cette volonté est matérialisée par le niveau sans précédent d'investissement dans la filière semence. Investissement généralement assuré par l'Etat et ses partenaires au Développement au premier rang duquel la Banque mondiale à travers le WAPP.

La capacité des gants de vulgarisation

2.2.2 Système de production des semences

La production de semences au Mali est caractérisée par la coexistence de deux systèmes : formel et informel.

a) le système formel

Le système formel repose sur les composantes classiques qui sont : la création variétale, la production et la diffusion du matériel végétal, la législation intégrant le contrôle de qualité et la certification, les appuis institutionnels.

La semence est produite à travers le schéma classique en deux phases qui sont : la phase généalogique (G0 à G3), essentiellement du ressort de la Recherche et la phase reproductive (G4, R1 et R2), confiée aux multiplicateurs/producteurs et à l'Encadrement agricole.

Le système formel assure actuellement une faible portion de la production semencière au Mali.

Concrètement, sur le plan formel, les principes généraux et les conditions régissant les activités de production, de contrôle, de certification et de commercialisation des semences sont en conformité avec les textes Réglementaires pris dans l'espace CEDEAO/UEMOA (**Règlement C/REG.4/05/2008** et le **Règlement n°03/2009/CM/UEMOA**) sur l'harmonisation des réglementations semencières nationales (**Arrêtés n°15 à 20, du 28 Avril 2010**) et la loi N° 10-032 du 12 juillet 2010 relative aux semences d'origine végétale du Mali, définissant les rôles des acteurs comme suit :

- ✓ Au titre de la gestion et de la protection des variétés, seule l'IER est habilitée à sélectionner et à produire des semences de souche et la production des semences de pré-base à partir des variétés locales et de souches transférées par les instituts de recherche sous régionale sur la base des protocoles. Aussi, la production des semences de base relève de l'ER qui peut la contractualiser avec son réseau de producteurs semenciers. Quelle soit produite par l'IER ou les producteurs semenciers, le suivi et le contrôle au champ ainsi que la certification relève du ressort de la DNA ;
- ✓ La DNA est responsable de la certification des semences à travers ses structures déconcentrées (DRA, LABOSEM) qui assurent les contrôles au champ et l'échantillonnage des productions de semences. Le contrôle de la qualité et la certification des semences sont assurés par le LABOSEM. Aussi, les agents d'appui conseil des Directions Régionales en charge de l'agriculture assurent l'encadrement techniques et le suivi de la production des semences.
- ✓ Les agents d'appui conseil assurent l'encadrement techniques et le suivi de la production des semences. En matière de vulgarisation, le secteur privé peut s'appuyer sur les services déconcentrées du Ministère de l'Agriculture dans le cadre d'une convention de partenariat ou bien être autorisé à assurer sa propre promotion commerciale et ce dans le cadre du respect des textes en vigueur ;

- ✓ Au titre de la production des semences certifiées, toute personne physique ou morale peut produire librement des semences si elle est inscrite au registre des producteurs semenciers. Aussi, toute production de semences doit être certifiée conformément aux normes et règles définies par les règlements techniques. Les producteurs de semences reçoivent les semences de base produites par l'IER soit à travers leurs structures faîtières, les projets/programmes soit directement par leurs propres initiatives auprès de l'IER. Chaque producteur organise le conditionnement, le stockage (dans des conditions n'altérant pas les qualités essentielles de la semence) et la commercialisation des semences certifiées.

En résumé, il faut noter que la production de semences certifiées est assurée par les firmes privées et Coopératives semencières et les semenciers individuels. Les agents assermentés du service de l'agriculture assurent les contrôles au champ et l'échantillonnage des productions de semences. Mais, il est à signaler que dans certains cas, faute de moyens, ce contrôle au champ est effectué une seule fois alors qu'il devrait être effectué trois fois. Cette situation est surtout due à l'insuffisance du nombre d'agents de contrôle et au manque de moyens financiers de certaines coopératives. La prise en charge des différentes activités de contrôle et de certification est assurée par les semenciers avec un appui de l'Etat. Aussi, des difficultés sont enregistrées dans le paiement des factures lors du contrôle de la qualité et la certification des semences par le LABOSEM. Toutefois, il est à noter qu'annuellement l'Etat soutient cette activité par un financement pour la prise en charge de certaines dépenses liées à cette question.

b) le Système informel

Dans ce système, certains paysans utilisent les semences récoltées dans leur exploitation. Ils pratiquent l'autoproduction des semences en choisissant chaque année les meilleures parties de leurs champs selon les appréciations portant sur l'état sanitaire, la couleur des graines et leur grosseur, la taille de la panicule. Cette sélection paysanne appelée sélection massale peut concerner toutes les variétés cultivées (améliorées et locales). Ce système est basé également sur la valorisation des connaissances endogènes. Toutefois, l'utilisation prolongée de la même semence entraîne une modification de la variété avec un faible rendement et la présence de plusieurs écotypes. Des cas d'utilisation de semences de 5 à 7 ans ont été relevés. Ce système est basé également sur la valorisation des connaissances endogènes. Le système informel fournit une bonne partie des semences de céréales et autres cultures vivrières.

Les niveaux de production ainsi que les superficies sont données dans les tableaux ci-dessous.

Le tableau N°4 suivant donne les situations de production, les productions et les surfaces emblavées pour les années 2014, 2015 et 2016.

Tableau N°4 : Situation de production en 2015-2016

Année 2015-2016				
	Production totale/ quantité approvisionnée (TM)	Nom des stations de production	Quantité produite par station (TM)	Surface cultivée par station (ha)
Semence sélectionnées	0.2 (approvisionné)	AfricaRice	0.2	
Semences pré- base	0.5	IER	0.5	0.2
Semences de base	42	IER	7	1.5
		IER	15	5
		IER	20	6
Semences certifiées	3 200	Sociétés et Coopératives semencières	3200	64

Tableau N°4 bis : Situation de production en 2014-2015

Année 2014- 2015				
	Production totale/ quantité approvisionnée (TM)	Nom des stations de production	Quantité produite par station (TM)	Surface cultivée par station (ha)
Semences sélectionnées		ND	ND	ND
Semences pré- base	1	IER	1	0.5
Semences de base	49	IER	49	15
Semences certifiées	3 600	Coopératives	3 600	70

Tableau N°4 ter: Situation de production en 2013-2014

Année 2013-2014				
	Production totale/ quantité approvisionnée(TM)	Nom des stations de production	Quantité produite par station (TM)	Surface cultivée par station (ha)
Semences sélectionnées	0.2 (approvisionné)	AfricaRice	0.5	
Semences pré- base	1	IER	1	0.5
Semences de base	32	IER	32	10
2366572				
Semences certifiées	2 400	Producteurs semenciers	-	50

Les principales variétés recommandées et promues au Mali sont, par écologie :

- en bas-fonds irrigué : DM16, Shwetassoké, KhaoGaew
- en bas-fonds pluvial : BW348-1, SIK350A150
- en haut plateau pluvial : NERICA4, DKA P27
- en irriguée : ADNY11 Kogoni91-1, BG90-2, NERICA-2, Wassa, Nionoka

A l'exception des variétés DM16, BW348-1, SIK350A150 qui sont exclusivement des variétés de subsistance, toutes ces variétés sont utilisées aussi bien pour l'autoconsommation des producteurs que pour la commercialisation (marché locale et extérieur).

2.3. Contrôle de qualité

2.3.1 Institutions impliquées dans l'inspection et le contrôle

L'inspection et le contrôle de toutes les catégories / variétés de semences (pré-base, base et certifiées) sont assurés par la DNA à travers ses démembrés. La DNA effectue les différents contrôles de qualité : au champ et dans les mini laboratoires des centres semenciers. Cependant, pour la création et la sélection variétale qui est du ressort de la recherche agronomique, c'est cette institution elle-même qui fait l'inspection avec ses procédures de contrôle interne.

Le tableau N°5 ci-dessous résume le rôle des différents acteurs dans le contrôle qualité

Tableau N°5 : Rôle des différents acteurs dans le contrôle qualité

	Organisations/ institutions en charge de l'inspection	Eléments pour l'inspection	Méthodes d'inspection	Norme standard de qualité pour l'inspection
Semences sélectionnées	DNA	Taux de germination	Inspection par le LABOSEM Mettre 100 graines sur des papiers humides dans un plat et les garder dans l'incubateur à 28° C, et vérifier le taux de germination aux jours 5, 7 et 10.	80%
		Taux de pureté	Inspection par LABOSEM. Test d'échantillons. Prendre les échantillons aléatoirement et vérifier la couleur des grains, l'apparence...etc.	99,9% ou plus
		Contamination par d'autres variétés	Inspection par LABOSEM. Observation Comptage de l'échantillon Prendre aléatoirement certaines parties des parcelles et compter les collines contaminées	0,01%
		Contamination par d'autres espèces	Inspection par le LABOSEM Observation	0,01%

	Organisations/ institutions en charge de l'inspection	Éléments pour l'inspection	Méthodes d'inspection	Norme standard de qualité pour l'inspection
		Contamination par les parasites et les maladies	Inspection par le LABOSEM Observation Test chimique: Vérifier les virus et les maladies	0,01%
Semences pré-base	DNA	Taux de germination	Inspection par le LABOSEM Mettre 100 graines sur des papiers humides dans un plat et les garder dans l'incubateur à 28 C, et vérifier le taux de germination aux jours 5, 7 et 10.	80%
		Taux de pureté	Inspection par LABOSEM. Test d'échantillons. Prendre les échantillons aléatoirement et vérifier la couleur des grains, l'apparence...etc.	99,9% ou plus
		Contamination par d'autres variétés	Inspection par LABOSEM. Observation Comptage de l'échantillon Prendre aléatoirement certaines parties des parcelles et compter les collines contaminées	0,01%
		Contamination par d'autres espèces	Inspection par le LABOSEM Observation	0,01%
		Contamination par les parasites et les maladies	Inspection par le LABOSEM Observation Test chimique: Vérifier les virus et les maladies	0,01%
Semences de base	DNA	Taux de germination	Inspection par le LABOSEM Mettre 100 graines sur des papiers humides dans un plat et les garder dans l'incubateur à 28° C, et vérifier le taux de germination aux jours 5, 7 et 10.	80%
		Taux de pureté	Inspection par LABOSEM. Test d'échantillons. Prendre les échantillons aléatoirement et vérifier la couleur des grains, l'apparence...etc.	99,9% ou plus
		Contamination par d'autres variétés	Inspection par LABOSEM. Observation Comptage de l'échantillon Prendre aléatoirement certaines parties des parcelles et compter les collines contaminées	0,01%
		Contamination par d'autres espèces	Inspection par le LABOSEM Observation	0,01%

	Organisations/ institutions en charge de l'inspection	Éléments pour l'inspection	Méthodes d'inspection	Norme standard de qualité pour l'inspection
		Contamination par les parasites et les maladies	Inspection par le LABOSEM Observation Test chimique: Vérifier les virus et les maladies	0,01%
Semences certifiées	DNA	Taux de germination	LABOSEM Mettre 100 graines sur des papiers humides dans un plat et les garder dans l'incubateur à 28 C, et vérifier le taux de germination aux jours 5, 7 et 10.	80%
		Taux de pureté	Inspection par LABOSEM Test d'échantillons. Prendre les échantillons aléatoirement et vérifier la couleur des grains, l'apparence...etc.	99,7% (R1) et 99%(R2)
		Contamination par d'autres variétés	Inspection par LABOSEM. Observation Comptage de l'échantillon Prendre aléatoirement certaines parties des parcelles et compter les collines contaminées	0,01%
		Contamination par d'autres espèces	Inspection par le LABOSEM Observation	0,01%
		Contamination par les parasites et les maladies	Inspection par le LABOSEM Observation Test chimique: Vérifier les virus et les maladies	0,01%

2.3.2 Le contrôle de qualité

Le contrôle de qualité se fait conformément aux normes CEDEAO à double niveau : (i) au champ et (ii) en laboratoire. Toutefois avant de procéder à ces contrôles il est impératif de faire une déclaration de cultures qui doit parvenir aux directions régionales de l'agriculture avant la mise en place des cultures. Le manque de déclaration des cultures, comme le stipule l'article 28 de la norme CEDEAO sur les modalités de certification et de contrôle de qualité, la culture est refusée comme étant une parcelle semencière.

2.3.2.1 Contrôle au champ

Le contrôle au champ porte sur les points suivants : l'origine de la semence, le précédent cultural, l'isolement, le entretiens culturaux (densité de semis, respect des doses de fertilisation, désherbage, épuration...).

Les contrôles ou inspections au champ sont exécutés par les techniciens spécialisés

(inspecteurs, contrôleurs) pendant les périodes bien déterminées et portent sur les aspects suivants :

- avant la floraison : origine de semences, précédent cultural, l'isolement, densité, entretiens culturaux;
- au début de la floraison: la pureté variétale ;
- avant la récolte : la vérification des recommandations.

2.3.3.2 Contrôle des semences au laboratoire

L'analyse au laboratoire porte sur les échantillons prélevés sur les lots de semences par les techniciens spécialisés. Une quantité d'1 kg est prélevée au minimum sur chaque lot. Cette norme est valable pour les lots ne dépassant pas 20 tonnes pour la même variété d'une même parcelle.

Résultats d'analyse : Ils confirment ou infirment la certification après comparaison avec les normes en vigueur dans l'espace CEDEAO.

Etiquetage : Il consiste à apposer sur les emballages des lots certifiés des étiquettes d'une manière inviolable.

Tableau N°6 : Types et normes d'analyses au laboratoire pour les semences de riz

Types d'analyses	Normes d'analyses au laboratoire			
	Pré-base	Base	Certifiées	
			R1	R2
Pureté variétale (min)	99,9%	99,9%	99,7%	99,0%
Pureté spécifique (min)	98%	98%	98%	98%
Faculté germinative (min)	80%	80%	80%	80%
Taux d'humidité (max)	12%	12%	12%	12%
Matières inertes (max)	2%	2%	2%	2%
Graines d'autres espèces cultivées (max)	10 graines/kg	10 graines/kg	0,10%	0,10%
Graines de mauvaises herbes (max)	10 graines/kg	10 graines/kg	0,10%	0,10%
Riz rouge (max)	0	0	2 graines/ 500g	2 graines/ 500g

2.3.3 Programme de formation

Il n'y a pas de programme de formation propre à la filière semences riz. Les formations sont généralement dispensées dans un cadre de renforcement des capacités des acteurs de la filière

semencière (technologie semencière, marketing et commercialisation, contrôle et certification des semences de cultures céréalières, de légumineuses et maraichères)

2.4. Approvisionnement

La chaîne d'approvisionnement des semences de riz part de la recherche, passe par les multiplicateurs de semences puis est prise en charge par les distributeurs qui assurent la diffusion vers les utilisateurs. La recherche est l'acteur qui s'occupe de l'approvisionnement en semences de souche, de pré-base et de base. Par ailleurs la loi N° 032 du 12 juillet 2010 relative aux semences d'origine végétale autorise également les sociétés privées à produire des semences de base.

Semences sélectionnées (semences de souche) : L'IER et AfricaRice sont les acteurs qui s'occupent de la production et de la distribution des semences de souche.

Semences de pré-base : La production, la maintenance de la semence pré-base ainsi que l'approvisionnement des utilisateurs sont assurés par l'IER. La DNA/LABOSEM effectue le contrôle des semences pré-base.

Semence de base : L'IER, les Entreprises et les Sociétés et Coopératives semencières assurent la multiplication et la diffusion des semences de base. Tout comme les semences de pré-base, le contrôle est effectué par la DNA/LABOSEM.

Semences certifiées : Les Entreprises, Sociétés et Coopératives semencières et Semenciers individuels multiplient et distribuent les semences certifiées.

Tableau N°6 : Rôle des différents acteurs dans la mise à disposition des semences de qualités

	Acteurs			
	Variétés orientées vers le marché	Rôles joués	Variétés de subsistance	Rôles joués
Développement / Production/ Approvisionnement semences sélectionnées	AfricaRice IER	Création des variétés	AfricaRice IER	Création des variétés
Production/ Approvisionnement semences pré- base	IER	Production et maintenance (conservation) des semences Approvisionnement des producteurs des semences de base	IER	Production et maintenance (conservation) des semences Approvisionnement des producteurs des semences de base
Production/ Approvisionnement semences de base	IER, Entreprises, Sociétés et coopératives semencières	Production et maintenance (conservation) des semences Rassembler les semences du secteur privé au niveau des centres régionaux de	Entreprises, Sociétés et coopératives semencières	Multiplication et distribution des semences

	Acteurs			
	Variétés orientées vers le marché	Rôles joués	Variétés de subsistance	Rôles joués
		recherches et les distribuer aux producteurs des semences certifiées		
Production semences certifiées	Entreprises, Sociétés et coopératives semencières et semenciers individuels	multiplication des semences	Entreprises, Sociétés et coopératives semencières et semenciers individuels	multiplication des semences
Distribution des semences	Entreprises, Sociétés et coopératives semencières et semenciers individuels	Ventes aux membres de la coopérative Approvisionnement, ventes des semences certifiées aux producteurs de grande culture.	Entreprises, Sociétés et coopératives semencières et semenciers individuels	Partage au sein de la communauté des producteurs Approvisionnement, ventes des semences certifiées aux producteurs de grande culture.
Financement	Banque Nationale de Développement Agricole et Structures Décentralisées de Micro-finances	Accorder les crédits intrants, équipements et commercialisation aux entreprises, Sociétés et coopératives semencières et semenciers individuels	Banque Nationale de Développement Agricole et Structures Décentralisées de Micro-finances	Accorder les crédits intrants aux équipements et commercialisation aux entreprises, Sociétés et coopératives semencières et semenciers individuels
Autres				

L’approvisionnement en semences certifiées est fait par les Sociétés coopératives, les Compagnies semencières, les Agro-leaders, les ONGs, les Projets/Programme.

- **Sociétés coopératives** : Elles disposent des magasins de vente de semences certifiées au niveau village, commune, cercle et région. Ces magasins sont gérés par des comités de gestion qui assurent la promotion et la vente des semences.
 - **Compagnies semencières** : Ce sont les grandes sociétés et entreprises de production et de distribution disposant des magasins et des boutiques de vente de semences certifiées. Elles préfinancent souvent les coopératives de production semencière. A la différence des Sociétés, les entreprises en plus de la production et de la distribution sur place font l’import-export des intrants agricoles.
 - **Agro-leaders** : Les agro-dealers s’approvisionnent auprès des sociétés, des compagnies semencières, des producteurs individuels de semences et distribuent aux utilisateurs au niveau village.
 - **ONGs** : Elles interviennent dans les activités de diffusion de nouvelles technologies et de distribution gratuite de semences.
- Projets/Programme** : Au-delà de la distribution gratuite, les Projets/Programmes appuient aussi les structures de l’Etat dans la multiplication et l’approvisionnement des semences de riz.

3. PRINCIPAUX PROBLEMES DU SOUS-SECTEUR SEMENCES RIZ

Les principaux défis sont au nombre de 3 : (i) défis en matière de Législation, de Politiques / d'Initiatives en cours et de planification, (ii) défis relatif à la production, au contrôle de qualité et à l'encadrement des producteurs semenciers et (iii) défis liés à l'approvisionnement et à la commercialisation.

3.1 Les défis en matière de Législation, de Politiques / d'Initiatives et de Planification

Les défis liés aux aspects législatifs, institutionnels et de planification se présentent comme suit :

a) Défis liés aux aspects politiques

- Insuffisance dans la mise en application de la politique semencière du Mali (sous-secteur de l'agriculture) ;
- faible harmonisation des interventions de la filière liée à la méconnaissance de la politique.

b) Défis liés aux aspects législatifs

Les défis se résument à :

- Inadaptation des textes aux réalités;
Non actualisation du catalogue national des espèces et variétés ;
- absence de statut juridique pour le service officiel de contrôle de qualité et de certification des semences d'origine végétale.

c) Défis liés aux aspects institutionnels

- Insuffisance dans le fonctionnement du Comité National des Semences d'Origine végétale (CNSOV) ;
- Non dynamisation des plates formes ASIWA et WASIX ;
- Manque de cadre de concertation (interprofession riz, réseau semencier national) ;
- Manque de cadre de concertation entre les entités productrices (AOPP, CNOP) et les entreprises semencières acheteuses de semences.

d) Défis liés aux aspects planification

- Faiblesse dans la planification des besoins de semences de riz ;
- non fiabilité des statistiques sur les superficies cultivées de riz ;
- Insuffisance d'outils de planification et de collecte des données.

A ces défis s'ajoutent ceux liés à:

- L'Insuffisances de coordination entre les acteurs intervenant dans le domaine des semences pour plus de synergie dans la mise en œuvre des actions de promotion de la production semencière
- L'Insuffisance des ressources financières pour l'encadrement technique et le suivi-contrôle (inspection) de la production dans les champs ;
- Les Difficultés d'accès au crédit ;
- L'Insuffisances des ressources allouées aux structures de l'Etat (IER, SSN, CNRA, etc.) en charge de la question semencière.

3.2 Défis relatifs à la production et au contrôle de qualité

Les défis liés à la production et au contrôle de qualité sont résumés dans le tableau ci-dessous :

Tableau N°8: synthèse des défis à chaque stade de la chaîne de production des semences

	Variétés orientées vers le marché	Variétés de subsistance
Développement / Production/ Approvisionnement semences sélectionnées	<p><Gouvernement (IER) ></p> <ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance de budget - Insuffisance de chercheurs - Réglementations <p>Défi : financement conséquent de la recherche variétale et la préservation de la propriété intellectuelle</p>	<p><Gouvernement (IER) ></p> <ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance de budget - Insuffisance de chercheurs - Réglementations <p>Défi : financement conséquent de la recherche variétale et la préservation de la propriété intellectuelle</p>
Production/ Approvisionnement semences pré- base	<p><Gouvernement (IER) ></p> <ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance de budget - Insuffisance de chercheurs - Réglementations <p>Défi : financement conséquent de la recherche variétale et la préservation de la propriété intellectuelle</p>	<p><Gouvernement (IER) ></p> <ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance de budget - Insuffisance de chercheurs - Réglementations <p>Défi : financement conséquent de la recherche variétale et la préservation de la propriété intellectuelle</p>
Production/ Approvisionnement semences de base	<p><Gouvernement></p> <ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance infrastructures de stockage et de la conservation. <p>< Sociétés privées ></p> <ul style="list-style-type: none"> - Rupture de stocks de pré base - Réglementations <p>Défi: Assurer une production suffisante de semences de base</p>	<p><Gouvernement></p> <ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance infrastructures de stockage et de la conservation. <p>< Sociétés privées ></p> <ul style="list-style-type: none"> - Rupture de stocks de pré base - Réglementations <p>Défi: Assurer une production suffisante de semences de base</p>
Production semences certifiées	<p><Gouvernement></p> <ul style="list-style-type: none"> - insuffisance d'agents pour assurer l'appui conseil et le contrôle au champ <p><Sociétés privées></p> <ul style="list-style-type: none"> -insuffisance en disponibilité de semences de base 	<p><Gouvernement></p> <ul style="list-style-type: none"> - insuffisance d'agents pour assurer l'appui conseil et le contrôle au champ <p><Sociétés privées></p> <ul style="list-style-type: none"> - insuffisance en disponibilité de semences de base

	Variétés orientées vers le marché	Variétés de subsistance
	<ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance de marketing. - Mévente <p><Producteurs></p> <ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance de marketing. -Mévente <p>Défi : Assurer un encadrement adéquat auprès des producteurs de semences Assurer un mécanisme approprié de distribution des semences</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance de marketing. - Mévente <p><Producteurs></p> <ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance de marketing. -Mévente <p>Défi : Assurer un encadrement adéquat auprès des producteurs de semences Assurer un mécanisme approprié de distribution des semences</p>
Distribution des semences	<ul style="list-style-type: none"> - Difficultés d'écoulement des semences sur les marchés - Quantité de semences certifiées insuffisante - non respect des normes d'ensachage et d'étiquetage. - non-conformité des infrastructures de stockage des semences aux normes CEDEAO <p>Défi : Dynamiser le réseau semencier national pour assurer la distribution correcte des semences Redéfinir le rôle de l'Etat et du secteur privé dans les opérations de contrôle et de certification des semences</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Difficultés d'écoulement des semences sur les marchés - Qualité Quantité de semences certifiées insuffisante - non respect des normes d'ensachage et d'étiquetage. - non-conformité des infrastructures de stockage des semences aux normes CEDEAO <p>Défi : Dynamiser le réseau semencier national pour assurer la distribution correcte des semences Redéfinir le rôle de l'Etat et du secteur privé dans les opérations de contrôle et de certification des semences</p>
Financement	<ul style="list-style-type: none"> - Difficultés d'accès au financement - Faible taux de remboursement des prêts contractés. <p>Défi : assurer un financement régulier et accessible pour les producteurs semenciers</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Difficultés d'accès au financement - Faible taux de remboursement des prêts contractés. <p>Défi : assurer un financement régulier et accessible pour les producteurs semenciers</p>
Contrôle de qualité/ Norme standard	<p>Quantités importantes de semences rejetées à la certification Défi : respect des normes dans la conduite des parcelles semencières</p> <p>Insuffisance du personnel qualifié ;</p> <p>Les analyses sanitaires des semences ne sont pas réalisées</p> <p>Faible niveau des ressources humaines et financières pour conduire les contrôles au champ suivant les normes</p> <p>Faible niveau de techniques /procédures de contrôle au champ</p> <p>faible niveau d'utilisation des matériels et équipements au niveau du labo malgré leur disponibilité</p> <p>la non accréditation du labosem et</p>	<p>Quantités importantes de semences rejetées à la certification Défi : respect des normes dans la conduite des parcelles semencières</p> <p>Insuffisance du personnel qualifié ;</p> <p>Les analyses sanitaires des semences ne sont pas réalisées</p> <p>Faible niveau des ressources humaines et financières pour conduire les contrôles au champ suivant les normes</p> <p>Faible niveau de techniques /procédures de contrôle au champ</p> <p>faible niveau d'utilisation des matériels et équipements au niveau du labo malgré leur disponibilité</p> <p>la non accréditation du labosem et</p>

	Variétés orientées vers le marché	Variétés de subsistance
	<p>l'affiliation à l'ISTA</p> <p>Le statut actuel du labo ne l'offre pas une qualification de service autonome de gestion administrative et financière</p> <p>L'ancrage institutionnel du labosem n'est pas légalement défini</p>	<p>l'affiliation à l'ISTA</p> <p>Le statut actuel du labo ne l'offre pas une qualification de service autonome de gestion administrative et financière</p> <p>L'ancrage institutionnel du labosem n'est pas légalement défini</p>

En référence de ce qui précède, il faut retenir qu'en raison du passage brusque et sans transition, d'un système administré dans lequel « l'Etat providence » assurait l'ensemble des fonctions à un système où le secteur privé, sans moyens ni préparation est appelé aujourd'hui à remplir l'essentiel de ces fonctions le long de la filière semence, les défis à relever aux différents maillons de la filière semence sont :

- l'offre souffre de :
 - la difficulté de satisfaire les besoins en semences de pré-base par la recherche ;
 - la présence sur le marché d'opérateurs vendant du matériel ne répondant pas aux normes de semences de qualité lie à la libéralisation du marché, l'insuffisance du contrôle sur le marché, l'ignorance de la place qu'occupe la semence de riz dans la production du riz
 - la libéralisation du marché ;
 - l'insuffisance du contrôle des produits sur le marché ;
 - L'insuffisance de connaissance de la place qu'occupe la semence de riz dans la production du riz par certains producteurs ;
 - La concurrence déloyale ;
 - l'insuffisance d'organisation de la filière semencière ;
 - difficulté d'accès au crédit agricole.
 - le manque de système de financement adapté à la production semencière ;
 - l'absence d'un réseau efficace de distribution et de commercialisation de semences et plants

- la demande est limitée par :
 - la faible organisation de la filière semencière,
 - l'absence de système de financement adapté au secteur des semences de riz
 - la faible taille de l'exploitation
 - la capacité financière et technique très limitées des exploitants

- un environnement institutionnel qui se caractérise par :
 - l'insuffisance voire même l'inexistence de coordination entre les différents maillons de la chaîne ;

- le cloisonnement institutionnel et le mauvais fonctionnement de l'administration semencière (faible capacité opérationnelle) ;
- l'absence d'une législation semencière capable de sécuriser les différents opérateurs et utilisateurs ;
- le faible effectif des chercheurs, ~~et~~ des contrôleurs et des agents d'appui conseil.

3.3 Défis liés à l'approvisionnement et à la commercialisation

Les défis sont essentiellement :

- L'inexistence d'un marché structuré où les besoins sont connus ;
- Faible maillage du réseau,
- Insuffisance de magasins de stockage et de point de distribution de semences
- Manque d'équipement de traitements post récolte et de conditionnement

4. Place de la Stratégie Nationale des Semences de Riz

4.1. Place de la Stratégie Nationale des Semences de Riz

La présente initiative prend en compte sur le plan régional, les politiques en matière d'agriculture et plus particulièrement en matière de législation semencière à savoir le cadre réglementaire semencier commun (CRSC) instituée sous l'impulsion des organismes sous régionaux comme la CEDEAO, l'UEMOA et le CILSS.

Sur le plan national, elle est articulée aux politiques sectorielles. En effet, **l'économie malienne repose essentiellement sur le secteur rural qui occupe environ 80% de la population. La contribution du secteur rural au PIB est estimée à 46% (dont 26% pour l'agriculture). A ce titre les documents de politique ont fixé des taux d'accroissement annuels pour les céréales : céréales sèches 6%, riz : 10%. L'atteinte de ces taux sous-tend la contribution du sous-secteur de l'agriculture à la croissance économique du pays. La réalisation de ces objectifs est en grande partie liée à la production et l'utilisation à grande échelle des semences de qualité.**

C'est dans ce contexte que s'inscrit l'élaboration de cette initiative d'amélioration du secteur semencier rizicole qui traduit la volonté du Gouvernement d'opérationnaliser suivant une approche filière la politique nationale semencière. Cette initiative se veut le cadre fédérateur des efforts du gouvernement et de ses partenaires au développement dans le domaine de la production et de l'utilisation des semences de riz.

4.2 Vision

Prenant en compte l'ensemble des politiques définies pour le développement agricole dans son ensemble et pour celui du secteur semencier en particulier, **la vision de la feuille de route** pour la promotion de la production des semences de riz peut être formulée comme suit : **«promouvoir**

un secteur semencier rizicole performant et professionnel à même de soutenir l'amélioration durable d'une production rizicole plus compétitive et intégrée aux marchés ».

4.3 Objectif Général

De ce point de vue, l'**objectif global** découlant de cette vision est « **de contribuer à asseoir une riziculture compétitive capable d'assurer la sécurité alimentaire et de réduire les importations de riz grâce à la mise à disponibilité de quantités suffisantes de semences de qualité**».

4.4 Objectifs spécifiques

De manière spécifique il s'agira de :

- Produire des semences de riz de qualité par l'accroissement des capacités opérationnelles de l'IER et des producteurs semenciers ;
- Garantir la qualité des semences produites par le renforcement de l'effectif du personnel de contrôle, des capacités techniques et matérielles (infrastructures, équipements, moyens logistiques), du système de certification (DNA/SSN, DNA/LABOSEM, inspecteurs semenciers, etc.)
- Renforcer les capacités de production et de mise en marché des producteurs semenciers et de leurs organisations ;
- renforcer la sensibilisation des producteurs à l'utilisation des semences de qualité et surtout à leur renouvellement périodique ;
- Améliorer la rentabilité économique et financière du secteur semencier rizicole.

4.5 Structure de mise en œuvre

La mise en œuvre de la stratégie dans tout son ensemble devra associer tous les acteurs impliqués dans la promotion de la semence de riz. Il est primordial que le secteur public et particulièrement le secteur privé s'approprient cette initiative pour permettre d'atteindre les résultats escomptés. Pour ce faire, il sera mis en place une Cellule de Gestion de Semences Certifiées de Riz (CGSCR) dont la composition et les modalités de fonctionnement seront définies par un arrêté interministériel (MDR, MEF, MCI, MEDD).

La mise en œuvre réussie de l'initiative exige un suivi régulier et des évaluations périodiques afin de procéder aux ajustements nécessaires. Dans cette optique un dispositif de suivi/évaluation, piloté par la Cellule de la Planification et des Statistiques du Secteur du Développement Rural sera mis en place. Le suivi évaluation s'exécute à deux niveaux: interne et externe.

Les acteurs qui prendront une part active dans la mise en œuvre de cette stratégie sont :

- **l'Etat et de ses démembrements** à travers les services centraux et déconcentrés du ministère chargé de l'agriculture, exerceront leur souveraineté et leur leadership dans divers domaines en responsabilisant:
 - **La DNA** au niveau de la coordination des interventions,
 - **Le SSN** pour la mise en œuvre de la stratégie ;
 - **La DNA et LABOSEM** pour le contrôle de la qualité des semences, du contrôle au champ et au laboratoire en vue de leur certification. ;
 - **Les instituts de recherche (IER, AFRICARICE), certaines firmes semencières** dans la production des semences de pré-base et de base, le renforcement des capacités des acteurs;

- **les structures d'encadrement à travers :**
 - l'appui conseil aux producteurs semenciers pour une bonne conduite des parcelles semencières ;
 - l'information/formation des agriculteurs et des utilisateurs des semences sur la qualité, la disponibilité et le coût du produit;
 - la négociation des subventions aux semences.

- **les organisations professionnelles du secteur semencier** (les groupements de producteurs semenciers, les organisations professionnelles des autres maillons de la filière semencière (commerçants et distributeurs d'intrants) et les autres opérateurs privés) ayant pour rôle :
 - la contribution à l'application de la loi semencière ;
 - la production de semences de qualité ;
 - la participation au financement de certains projets ;
 - la participation à la formation et à l'appui/conseil des différents acteurs ;
 - la participation à la concertation des différents acteurs;
 - la participation au fonctionnement des réseaux de distribution des semences ;
 - la participation au suivi/évaluation de la stratégie.

- **les partenaires techniques et financiers (PTF) à travers :**
 - la participation au dialogue sur les orientations avec le Gouvernement;
 - la participation à la concertation avec les différents acteurs;
 - l'appui à l'élaboration des programmes opérationnels;
 - la mise à disposition d'une assistance technique compétente pour le renforcement des capacités institutionnelles et opérationnelles des structures techniques chargées de la mise en œuvre;
 - la participation à la mobilisation des ressources nécessaires pour la formulation, la

- mise en œuvre et le suivi/évaluation des programmes opérationnels;
- la participation au suivi/évaluation du processus.

5. Stratégies et Priorités

5.1 Principes stratégiques et approches

Pour sa mise en œuvre, la stratégie de développement du secteur des semences de riz doit tenir compte du rôle régalién de l'Etat. En effet, pour une gestion fiable de la filière, il est fondamental de mettre en place un dispositif institutionnel capable de mobiliser et de canaliser les énergies vers la réalisation des objectifs fixés et d'assurer une exécution efficace de la stratégie, à travers l'autonomie dans la gestion financière. L'intervention de l'Etat se limitera à son rôle régalién (contrôle, suivi, collecte de données, certification, amélioration de l'environnement des affaires, etc.). De ce point de vue, la stratégie dans tout son ensemble devra associer tous les acteurs impliqués dans la chaîne de valeur semence riz notamment le secteur public et le secteur privé qui devront tous s'approprier cette stratégie afin de permettre l'atteindre les résultats escomptés.

La stratégie devra favoriser la professionnalisation et l'autonomisation des acteurs du secteur privé notamment au niveau de la pérennisation des activités de production, de conditionnement, de conservation, de stockage et de commercialisation de semences certifiées. L'intervention de l'Etat se limitera à son rôle régalién (contrôle, suivi, collecte, certification, amélioration de l'environnement des affaires, etc.) et la mise en place d'une administration semencière plus responsabilisée et efficace.

Sur le plan opérationnel, la réalisation des objectifs cités ci-dessus passe par la mise en œuvre des lignes d'actions suivantes :

1. **Dotation du secteur d'outils législatifs et réglementaires de contrôle de semences certifiées** : La dotation du secteur d'outils législatifs et réglementaires de contrôle de Semence certifiée se réalisera en procédant à la relecture de la loi semencière, l'adoption par arrêté ministériel de règlements techniques des semences de différentes cultures, la mise en place du Comité National des Semences et l'actualisation des catalogues officiels nationaux des espèces et variétés.
2. **Mise en place d'un mécanisme de financement** : Il s'agit de la création d'un Fonds Semencier National qui permettra notamment de financer le stock national de sécurité de semences utilisable en période de calamité, de soutenir la production de semences certifiées à tous les stades de production et d'indemniser les producteurs semenciers victimes de calamités naturelles déclarées et avérées.
3. **Planification de la production de semences de base** : Cette activité consiste à articuler l'offre et la demande en semences de qualité selon les différentes catégories
4. **Information sur l'offre variétale et la disponibilité des semences certifiées** : Des activités de communication doivent être menées pour une meilleure connaissance des variétés plus performantes et disponibles pour les producteurs. Cela passe par

l'élaboration, la diffusion et la mise à disposition des fiches techniques aux structures de développement et aussi par la tenue des foires tournantes de semences dans les zones de production.

5. **Emergence et renforcement des compétences des producteurs privés de semences :** Pour le renforcement des capacités des acteurs, des modules spécifiques de formation doivent être élaborés pour assurer et garantir leur formation.
6. **Organisation et professionnalisation du secteur de l'industrie semencière :** L'organisation et la professionnalisation du secteur de l'industrie semencière passe par une forte implication de l'Etat notamment dans le contrôle et en apportant l'appui nécessaire aux différents acteurs de la filière.
7. **Assurance de la disponibilité en semences certifiées dans les différentes zones de production :** La disponibilité en semences certifiées dans les différentes zones de production est assurée par la création de Réseaux de Distributeurs Agréés de semences certifiées, la mise en place de Boutiques d'Intrants à caractère Coopératif au profit des organisations de producteurs, la formation des distributeurs sur les outils de technologie semencière, de gestion et marketing d'entreprise semencière.

5.1.1. Législation, Politiques et Initiatives en cours

L'application de la loi permettra de réglementer les activités semencières et de garantir des semences de bonne qualité pour répondre aux objectifs d'accroissement de la productivité agricole. A travers cette action, il s'agira de faire mieux connaître la réglementation par une large diffusion des textes et surtout de la faire respecter, par tous les acteurs. Il est également important que les acteurs le long de la filière semence soient au fait de la législation régionale et sous régionale en vigueur.

Les prix de commercialisation des semences sont un élément clé pour le fonctionnement de la filière semencière dans la mesure où ils sont un facteur déterminant pour la rentabilité de l'activité et l'accès des semences par les agriculteurs. De ce point de vue il devra être mis en place un cadre de concertation sur les prix des semences. A travers ce mécanisme, des études économiques seront réalisées, afin d'orienter la politique de prix des acteurs du secteur semencier. A titre d'illustration les semences certifiées sont cédées actuellement par les semenciers en moyenne aux prix de 300 francs le kg. Par contre en améliorant la qualité des semences par le traitement sanitaire et autres grâce à l'introduction de la technologie thermo seed, un gain de production d'une (01) tonne à l'hectare en moyenne sera enregistré. De ce point de vue, avec un doublement du prix des semences pour rendre cette technologie rentable les producteurs avec une charge additionnelle de 15 000 FCFA pourraient avoir un gain de 135 000. Pour y parvenir un système de paiement post production devra être mis en place.

Enfin l'Etat et les partenaires au développement devraient appuyer la mise en place d'un fonds d'appui à la filière semencière et étudier les modalités durables du financement de ce fonds. Une réflexion allant dans ce sens est en cours. Cette réflexion mériterait d'être testée et vulgarisée au besoin.

5.1.2 Production et contrôle de qualité

Dans le domaine de la production, le secteur public ne devra, en aucune manière, se transformer en un concurrent du secteur privé. Le secteur public devra produire seulement les catégories de semences entrant dans le cadre de leur mandat (pré-base et base) et les semences demandées mais non assurées par le secteur privé. Au fur et à mesure que le secteur privé développera ses capacités à produire et à distribuer les semences de qualité, le secteur public devra se retirer et céder graduellement la place à l'initiative privée dans ce domaine. Le secteur privé sera donc notamment l'acteur principal de la production, de la distribution et de la commercialisation des semences certifiées. Afin de favoriser cette transition, le gouvernement mettra en œuvre des mesures de soutien spécifiques de développement du secteur privé: mesures fiscales, facilitation de l'accès au crédit, appui technique, appui à l'investissement, accès au crédit. Le gouvernement appuiera également l'organisation des professionnels semenciers et favorisera leur participation à la gestion de la filière. Afin de s'assurer que les semences soient disponibles au plus près des agriculteurs, le gouvernement favorisera la mise en place d'un réseau privé de distribution de semences à travers des mesures d'appui spécifique.

Le contrôle de la qualité et la certification des semences de variétés améliorées vont s'articuler autour de l'action des inspecteurs semenciers (contrôle au champ) et de celles des spécialistes des travaux de laboratoire qui répondent des structures publiques habilités par les ministères de tutelle. Pour inscrire le secteur semencier rizicole dans une logique de promotion de la compétitivité, il faut une parfaite maîtrise du contrôle de la qualité et de la certification des semences. La conquête du marché en dépend. Pour ce faire, il est nécessaire de : (i) renforcer les capacités techniques du personnel chargé de l'inspection, du contrôle et de la certification des semences ; (ii) augmenter le nombre de spécialistes dans tous les domaines du processus de contrôle et de la certification des semences ; (iii) Doter la DNA et ses structures déconcentrées chargés de l'inspection, du contrôle et de la certification des semences de moyens performants pour la conduite de sa mission; construction et équipement de laboratoires régionaux ; apporter les équipements complémentaires au laboratoire des semences de Sotuba ; former le personnel de contrôle.(iv) Encourager l'intervention du secteur privé dans l'inspection, le contrôle et la certification des semences sur la base d'une délégation de pouvoir matérialisée par la mise en place d'un cahier des charges.

5.1.3 Approvisionnement

L'approvisionnement en semences de qualité est généralement assuré par les opérateurs privés qui s'approvisionnent auprès des producteurs semenciers reconnus. L'opérationnalisation de ce maillon (offre) passera par l'amélioration du volet distribution et le volet contrôle de qualité post certification. Pour ce faire, il est nécessaire de mettre en place un réseau de distribution performante et de le faire connaître. De plus il est important de procéder au désenclavement des zones de production et de renforcer le contrôle de qualité des stocks. A ce sujet, l'Etat dans sa mission régaliennne appuiera la mise en place de centre de conditionnement mobile ainsi que de cocons pour la conservation des semences.

Sur le plan de la commercialisation, le gouvernement s'attachera donc à faire respecter les mesures juridiques et réglementaires relatives à la commercialisation des semences. Le gouvernement mettra également en œuvre des mesures de promotion de la filière semencière. Ceci implique l'aide à l'organisation des campagnes de marketing et la mise en place de méthodes adaptées de promotion ainsi que la vulgarisation agricole et la formation des agriculteurs.

5.2 Objectifs à fixer et Identification des écarts (gaps)

5.2.1 Objectifs de production de semences sélectionnées, pré-base, base et certifiées

Le Mali envisage d'atteindre une production de près de **5,5 millions** de tonnes de paddy en 2025. Considérant les quantités de semences moyennes utilisées par Ha (kg/ha) et un rendement moyen de **3.0 t/ha**, considérant également que l'objectif de superficie à faire couvrir par les semences certifiées est de **50 % dont 60 %** en maîtrise totale de l'eau et **24%** pour les autres zones, les besoins annuels de semences certifiées, pré-base, base et les superficies correspondantes sont ci-dessous indiquées :

Tableau N°9 : Besoins annuels de semences certifiées pour riz irrigué

Production visée par la SNDR en 2020 est : 1 911 450 TM		
Quantité moyen de semence utilisée <u>75</u> kg/ha, Production moyenne <u>5t/ha</u> , Quantité de semence nécessaire pour la production d'une tonne de riz : 15 kg, "Ratio pour Semence - Paddy" <u>1 : 67</u> .		
Quantité approximative actuelle de semences dont les producteurs s'auto-approvisionnent ou s'approvisionnent en leur sein 2 235 TM soit 5% du besoin total cumulé		
Quantité de production visée pour être couvertes par les semences certifiées 5760 TM, soit <u>60%</u> % ,		
Semences sont renouvelées toutes les <u>3</u> années		
	Quantité visée (MT/2020)	Superficie de terres nécessaire pour la production (ha)
Semences sélectionnées	ND	ND
Semences pré-base	1	0,3
Semences de base	76	16
Semences certifiées	5760	1152

Tableau N°10: Besoins annuels en semences certifiées pour le riz de bas fond

Production visée par la SNDR en 2020 est : 1 200 000TM		
Quantité moyen de semence utilisée <u>100</u> kg/ha, Production moyenne <u>2,5</u> t/ha, Quantité de semence nécessaire pour la production d'une tonne de riz : 40 kg, "Ratio pour Semence - Paddy" _____ : <u>25</u> .		
Quantité approximative actuelle de semences dont les producteurs s'auto-provisionnent ou s'approvisionnent en leur sein 9600 TM, soit 60% du besoin total cumulé		
Quantité de production visée pour être couvertes par les semences certifiées 3840 TM, <u>24</u> % du besoin total cumulé,		
Semences sont renouvelées toutes les <u>3</u> années		
	Quantité visée (MT/2020)	Superficie de terres nécessaire pour la production (ha)
Semences sélectionnées	ND	ND
Semences pré-base	4,3	1
Semences de base	128	51
Semences certifiées	3840	1536

Les niveaux de productions de semences par station et par catégories de semences sont donnés dans les tableaux ci-dessous :

Tableau N°11: niveaux de productions de semences Pré-base, base et superficies nécessaires selon les stations

Stations	Nom des variétés	Base en 2020	Superficie de base en 2020	Pré-base en 2020	Superficie de Pré-base en 2020
Mopti	DM16	0,351	0,086	0,005	0,001
	KhaoGaew	0,673	0,168	0,010	0,002
S/total		1,023	0,255	0,015	0,004
Sikasso	Shwetassoké	0,408	0,101	0,006	0,001
S/total		0,408	0,101	0,006	0,001
Niono et Kogoni	GambiakaKokum	0,538	0,135	0,008	0,002
	Watt310	0,024	0,005	0,000	0,000
	BH2	0,014	0,005	0,000	0,000
	BG90-2	0,332	0,082	0,005	0,001
	NERICAL-2	0,853	0,217	0,012	0,003
	NERICAL-1	0,124	0,031	0,002	0,000
	ADNY11	4,743	1,178	0,071	0,017
	Sébérang MR77	0,031	0,016	0,000	0,000
	Wassa	0,558	0,140	0,008	0,002
	Kogoni91-1	4,356	1,085	0,065	0,017
	Télimani	0,016	0,000	0,000	0,000
Was49	0,000	0,000	0,000	0,000	

	Sahélika	0,000	0,000	0,000	0,000
	Nionoka	0,295	0,078	0,005	0,002
	Sahel 108	0,047	0,016	0,002	0,000
	Sahel 134	0,062	0,016	0,002	0,000
S/total		11,991	3,000	0,179	0,044
S/ Total bafond		186,124	52,468	5,875	1,657
Sikasso	SK20-28	0,016	0,000	0,000	0,000
		19,747	4,945	0,295	0,074
	BW348-1	8,200	2,341	0,310	0,078
	SIK350A150	3,906	1,116	0,155	0,037
	SIK 353A10	1,814	0,512	0,000	0,017
	NERICA4	64,015	18,290	2,170	0,609
	NERICA8	0,248	0,078	0,000	0,003
	DKA P27	2,992	0,853	0,155	0,028
	DKAP16	1,519	0,434	0,000	0,014
	DKAP17	0,512	0,140	0,000	0,005
		83,173	23,762	2,790	0,792
Total General		199,547	55,823	6,076	1,706

Tableau N°11 bis : niveaux de productions de semences de certifiés et superficie nécessaires selon les stations

Systemes de Riziculture	Nom des variétés	Catégories de semences (orientée vers le marché et/ou subsistance)	Superficies cultivées (ha) en 2020	Quantité produite (TM) en 2020
Irrigué	GambiakaKokum	Marché et Subsistance	85	319
	Watt310	Subsistance	3	13
	DM16	Subsistance	55	208
	Shwetaské	Marché et Subsistance	64	241
	KhaoGaew	Marché et Subsistance	105	399
	BH2	Subsistance	3	9
	DM16	Subsistance	55	208
	BG90-2	Marché et Subsistance	31	198
	NERICAL-2	Marché et Subsistance	25	157
	NERICAL-1	Marché et	4	22

		Subsistance		
	ADNY11	Marché et Subsistance	138	871
	Sébérang MR77	Subsistance	2	6
	Wassa	Marché et Subsistance	16	102
	Kogoni91-1	Marché et Subsistance	127	802
	Télimani	Subsistance	0	3
	Was49	Subsistance	0	0
	Sahélika	Subsistance	0	0
	Nionoka	Subsistance	9	54
	Sahel 108	Subsistance	2	10
	Sahel 134	Subsistance	2	11
	SK20-28	Subsistance	0	2
bas fond	BW348-1	Subsistance	223	603
	SIK350A150	Subsistance	111	287
	SIK 353A10	Subsistance	55	133
	NERICA4	Marché et Subsistance	1893	4708
	NERICA8	Marché et Subsistance	7	19
	DKA P27	Marché et Subsistance	84	220
	DKAP16	Subsistance	44	111
	DKAP17	Subsistance	14	37

Les ressources humaines nécessaires pour la production desdits semences ainsi que les incidences financières y afférents sont synthétisés dans le tableau ci-dessous :

Tableau N°12 : Ressources humaines nécessaires pour la production de semences de qualités

	Nom bre de perso nnel techni que	Capacité du personnel technique		Superficie s de terres couvertes par le personnel technique	Zones géographiq ues couvertes par le personnel technique	Moyens de transpo rt (avec remarq ues)	Budget par personnel technique (avec remarque s)
		Connaissa nce (avec remarques)	Expérienc e (avec remarques)				
Chercheurs	8	Doctorat – Master	3-15 ans Insuffisant	50 ha	Tout le pays	Véhicul es (Pas	CFA 500.000

		(Suffisant)	pour quelques chercheurs)			toujours disponibles)	(Insuffisant)
Techniciens	20	Brevet – Diplôme (Insuffisant pour quelques techniciens)	3 - 20 ans (Insuffisant pour quelques techniciens)	20 ha	Une station de recherche/ Une station de production de semences	Motocycles – Bicyclettes (Insuffisant)	CFA 100.000 (Insuffisant)
Travailleurs/ Ouvriers	40	Passable – Bonne connaissance (Suffisante, mais besoin d'instructions appropriées)	1- 30 ans (insuffisant pour quelques travailleurs)	2 ha	N/D	Motocycles – Bicyclettes Pied Dos d'ânes	N/D
Total	68						

Les ressources humaines qui sont nécessaires pour couvrir les inspections au champ et les analyses au laboratoire pour la certification des semences de riz dans le pays sont données dans le tableau ci-après:

Tableau N°13 : Ressources humaines nécessaires pour couvrir les inspections au champ

Zone géographique	Nombre de nouveaux inspecteurs à employer	Budget nécessaire pour l'emploi	Nombre d'inspecteurs à former	Domaines de formation	Budget nécessaire pour la formation
Bamako	24	ND	24	-Procédure de contrôle de champ	ND
Ségou	4	ND	4	-Techniques d'échantillonnage	ND
Sikasso	4	ND	4	-Technique	ND

Kayes	4	ND	4	d'analyse des semences	ND
Mopti	4	ND	4	-Textes sur les semences -Techniques de stockage et de conservation des semences certifiées -Gestion des stocks des semences certifiées	ND
Total	40		40		

5.2.2 L'approvisionnement

La Conservation et le stockage des semences certifiées dans les zones de production de riz limitent la fourniture en temps voulu de semences. A cela s'ajoute l'enclavement des zones de productions et le faible maillage du réseau de distribution. Par ailleurs, la centralisation de la production de semences de base restreint également l'approvisionnement des semences aux riziculteurs et aux producteurs de semences certifiées. De ce point de vue, le renforcement de l'intégration des producteurs privés dans le maillon production de semences de bases pourrait améliorer élargir le marchés de semences certifiées. Concrètement, il s'agira de mettre à la disposition des acteurs des centres de conditionnement mobile ainsi que des unités de stockages.

Considérant cet état de fait, il faudra: (i) mettre en place une stratégie pour un transfert et une gestion durables des infrastructures par les acteurs à la base ; (ii) renforcer les capacités des acteurs de l'informel dans le domaine de la sélection massale, de la conservation et des bonnes pratiques pour disposer constamment de semences de qualité issues de leurs exploitations ; et (iii) favoriser la participation des agriculteurs dans les programmes d'amélioration à travers le soutien aux initiatives de sélection variétale participative afin que les préoccupations des agriculteurs soient mieux prises en compte dans l'élaboration de nouvelles variétés.

5.3 Interventions futures

5.3.1. Législation, Politiques et Initiatives en cours

Pour une mise en œuvre efficace de l'initiative semence riz, il faudrait tenir compte des différents aspects suivant :

1. Législation, Politiques, Institutions et Aspects Planification

a) Aspects réglementaires:

- Appuyer la mise en œuvre de la réglementation sur les semences à travers l'édition et la diffusion de la réglementation;

- créer un statut juridique pour le service officiel de contrôle de qualité et de certification des semences d'origine végétale
- Renforcer la capacité des acteurs sur la réglementation des semences au niveau sous régional ;
- actualiser le catalogue national des espèces et variétés
- Appuyer la mise en œuvre de la loi relative aux organisations faitières ;

b) Aspects institutionnels

- Renforcer le fonctionnement du Comité National des Semences d'Origine végétale (CNSOV) à travers une dotation budgétaire et une capacitation technique;
- Veiller à une meilleure coordination des interventions le long de la filière semence riz,
- Créer un cadre de concertation (interprofession riz, réseau semencier national) ;
- Dynamiser les plates formes ASIWA et WASIX ;
- Créer un cadre de concertation entre les entités productrices (AOPP, CNOP) et les entreprises semencières acheteuses de semences (ASSEMA).

c) Aspects politiques

- Mettre en place et rendre fonctionnel le fonds national d'appui à la filière semencière
- Prendre des mesures d'incitations fiscales pour faciliter l'accès aux équipements agricoles et matériaux de construction de magasins de stockage ;
- Faciliter l'accès de crédit à travers la mise en place d'une ligne de crédits et bonification du taux d'intérêt ;
- S'engager à accroître durablement le budget d'investissement et de fonctionnement de l'IER et DNA (renforcement de système de contrôle et de qualité) ;
- S'engager à promouvoir un environnement favorable à l'investissement privé semencier tant au niveau national que local en prenant des mesures visant la réduction des risques liés à l'investissement ; la réduction des lourdeurs administratives et la garantir foncière. etc. ;
- Mettre des ressources pour le renforcement des capacités de tous les acteurs de la filière semence du riz ;

d) Aspects de planification

- Mettre en place un système d'information performant pour articuler l'offre et de la demande de semence de riz (système d'information sur les marchés de semence et veille commerciale (SIM SVC) etc.) ;
- Veiller à ce que les demandes soient en cohérence avec les objectifs de production inscrite dans la SNDR ;
- Géo référencier et faire la cartographie des zones de production de semences riz ;

- Faire le répertoire des associations, coopératives, sociétés et entreprises semencières sur la base d'agrément.

e) Aspects organisationnels

- Appuyer l'interprofession afin de prendre en charge toutes les fonctions liées à la filière semence de riz ; en assurant la mise en œuvre du plan d'actions de l'IFRIZ par le financement des activités par les producteurs avec le système de prélèvement, l'Etat et les partenaires techniques et financiers
- Appuyer l'organisation des acteurs et leur professionnalisation à travers des actions de formations ; sensibilisation et de communication/ Concrètement il s'agira de suivre afin de les aider à être conforme avec les dispositions de l'HOADA sur les associations ;
- Renforcer le management des entreprises semencières par la formation et l'appui-conseil

5.3.2 Production et contrôle de qualité

a) **Production de semences sélectionnées**

La production de variétés sélectionnées, conformément à la réglementation en vigueur est du ressort de la Recherche. De ce point de vue, pour atteindre les quantités de semences sélectionnées nécessaires aux objectifs de production de la SNDR, l'Etat dans sa mission régaliennne renforcera les capacités de production nationale de GO par la Recherche.

Concrètement, les actions à mener **seront en priorité**: (i) Augmenter le budget de fonctionnement et d'investissement du CNRA et (ii) Procéder au recrutement d'un personnel additionnel (03 chercheurs, 15 techniciens et 250 ouvriers)

Secondairement aux actions prioritaires devront être ajoutées : (i) le renforcement des capacités tant du personnel existant que du nouveau personnel recruté et (ii) L'élaboration, et/ou la mise à jour des fiches techniques des variétés diffusées.

b) **Production de semence de pré- base et de base**

Conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, l'IER a la charge de produire les semences de base et de pré-base. Concernant les semences de pré-base, l'IER en assure la production et le contrôle. Pour ce faire, il a besoin de ressources pour acquérir le matériel et disposer du personnel nécessaire à la production des 20 tonnes de semences de pré-base dans le cadre de cette initiative.

S'agissant des semences de base, l'IER assure en partie la production, le privé ayant la possibilité d'en produire. Le contrôle de la production des semences de base est assuré par la DNA à travers ses démembrements. De façon pratique, l'Etat

Appuiera l'IER à produire 30 % des semences de base en station :

❖ **En priorité par :**

- **Un appui pour la dotation de ressources financières conséquentes à même de satisfaire à travers une inscription sur les ressources internes de ligne budgétaires aptes à prendre en charge : (i) les besoins logistiques, (ii) la réalisation de nouveaux aménagements, (iii) l'acquisition d'équipements agricoles et de laboratoire, (iv) l'acquisition d'intrants (engrais, de produits phytosanitaires, etc.), (v) la réalisation d'infrastructures de stockage et de conservation (vi) le recrutement de personnel adéquat ;**
- **Un appui à l'IER pour la création, l'amélioration et la conservation de variétés à haut rendement ;**

❖ **Secondairement :**

- Sensibiliser le privé au respect des termes de contrats
- Appliquer les dispositions légales en matière de contrats à travers l'élaboration d'un cahier de charge qui précise les conditions de cession des semences de pré-base, de suivi/contrôle et certification ainsi que les conditions d'achat des semences de base ;
- Négocier et signer des protocoles de diversification des sources de financement de l'IER et faciliter l'accès aux crédits pour les producteurs semenciers;

Pour le volet de production hors station de recherche, les actions prioritaires sont :

- **Renforcer les capacités techniques des producteurs semenciers pour la production de 7% de semence de base ;**
- **Appuyer l'opérationnalisation et la mise en œuvre du Fonds d'Appui au Secteur semencier et faciliter son accès aux producteurs ;**
- **Permettre aux producteurs de disposer d'un quota sur les terres aménagées**

Pour le volet contrôle de la qualité et certification, l'action prioritaire consiste en **un appui de budget d'investissement et de fonctionnement conséquent à même de satisfaire : (i) les besoins logistiques, (ii) la construction et l'acquisition d'équipements de laboratoire, et (iii) le recrutement de personnel adéquat.**

Secondairement, il est attendu la poursuite des actions de recyclage du personnel actif chargé du contrôle de qualité ainsi que la réalisation de nouveaux laboratoires

c) **Production de semences certifiées**

La production des semences certifiées relève du secteur privé sous le contrôle de la DNA et de ses démembrements.

Pour le volet production :

- ❖ Les actions prioritaires à entreprendre sont :
 - **Appuyer les producteurs à acquérir les équipements et matériels de production à travers l'opérationnalisation du FNAA ;**
 - **Appuyer la construction de centres de conditionnements et la réhabilitation du centre de conditionnement existant,**
 - **Appuyer l'acquisition d'unités mobiles de conditionnement à travers l'opérationnalisation du FNAA;**
 - **Appuyer l'acquisition de cocons (dispositifs de stockage hermétique) afin d'accroître les capacités de stockage à travers l'opérationnalisation du FNAA ;**
 - **Permettre aux producteurs de disposer d'un quota sur les terres aménagées à travers la mise en application de la loi sur les quotas alloués aux producteurs**

- ❖ Secondairement les actions à entreprendre se traduisent par :
 - l'élaboration et la diffusion des fiches techniques sur différentes thématiques se rapportant à l'exploitation semencière (techniques de production, management et gestion d'une exploitation semencière, gestion des organisations professionnelles agricoles, etc.) et leur traduction en langues nationales,
 - la définition d'une stratégie pour une gestion durable des aménagements et des infrastructures
 - Réaliser des tests sur l'introduction de variétés adaptées à chaque zone de production agro écologique afin de convaincre les producteurs sur les avantages de l'utilisation des semences de variétés améliorées ;
 - Sensibiliser et informer les acteurs sur les procédures d'inscription au registre de producteur semencier.

Pour le volet contrôle au champ et la certification :

- ❖ En priorité, les actions à entreprendre sont :
 - **Renforcer l'effectif des contrôleurs en portant de 16 à 40**
 - **appuyer les inspecteurs régionaux et les contrôleurs à procéder à au moins deux contrôles par cycle de production dans la même parcelle ;**

- ❖ Secondairement les actions à entreprendre consisteront à :
 - sensibiliser et informer les producteurs semenciers enregistrés sur les conditions de certification ;

- renforcer les capacités des agents d’appui-conseil pour l’encadrement des producteurs semenciers.

Pour le volet contrôle au laboratoire

En priorité, l’action à entreprendre est d’appuyer la mise aux normes de tous les laboratoires et recruter le personnel adéquat.

Secondairement, il s’agira au renforcement des capacités du personnel existant ainsi que ceux nouvellement recrutés.

5.3.3 Approvisionnement

L’offre de semences de qualité est généralement assurée par les opérateurs privés qui s’approvisionnent auprès des producteurs semenciers reconnus. L’opérationnalisation de ce maillon (offre) passera par l’amélioration du volet distribution et le volet contrôle de qualité post certification. Concrètement, dans le cadre de l’initiative semencière, les actions à entreprendre pour ces différents volets sont résumées sont suit :

a) Pour le volet distribution

- ❖ Les actions prioritaires à entreprendre sont :
 - Appuyer les commerçants/distributeurs pour la mise en place de boutiques d’intrants de bonne qualité et géographiquement proches des producteurs par des formations informations
 - Assurer le marketing continu des semences certifiées par la participation des semenciers aux foires et autres manifestations concernant les semences
 - Soutenir la commercialisation des semences à travers la maîtrise du SIMVC semencier fiable
- ❖ Les actions à entreprendre secondairement sont :
 - Organiser des journées promotionnelles sur le secteur semencier ;
 - Désenclaver les sites de production des semences

b) Pour le volet contrôle et la certification :

- ❖ En priorité, les actions à entreprendre sont :
 - Renforcer le système de contrôle des stocks et de la qualité des semences commercialisées ;
 - Améliorer et élargir le système de traçabilité des semences.

Plan d'action de la stratégie semence									
AXES STRATEGIQUES	ACTIONS A REALISER	PERIODE DE REALISATION 2016-2020					COUTS (F CFA)	STRUCTURE RESPONSABLE	PARTENAIRE IMPLIQUE
		A1	A2	A3	A4	A5			
Politique	Faire la diffusion de la politique auprès des acteurs.						50 000 000	MDR/DNA/SSN, IER	APCAM, ASSEMA, INSAH, WAAPP/WASP
	Mettre en application la politique semencière du Mali (sous-secteur de l'agriculture)						150 000 000	MDR/, DNA/SSN, IER	INSAH, WAAPP/WASP
	Harmoniser les interventions des acteurs de la filière ;						50 000 000	MDR/, DNA/SSN	APCAM, AOPP, IER, WAAPP/WASP
	-Appuyer la mise en place et l'opérationnalisation du fonds d'appui à la filière semencière						PM		
	- Prendre des mesures d'incitations fiscales pour faciliter l'accès aux équipements agricoles et matériaux de construction de magasins de stockage						10 000 000	MDR/, DNA	MEF

	promouvoir un environnement favorable à l'investissement d'un secteur privé semencier tant au niveau national que local					30 000 000	MDR/, DNA	APCAM, AOPP, IER, WAAPP/WASP, SP
Législation	Traduire le texte en langues locales pour faciliter la compréhension					3 000 000 000	A compléter DNA	
	Organisation des sessions de vulgarisation et de formation							
	Œuvrer à l'application des sanctions							
	créer un statut juridique pour le service officiel de contrôle de qualité et de certification des semences d'origine végétale					25 000 000	MDR/DNA	
	actualiser le catalogue national des espèces et variétés					200 000 000	MDR/CNSOV	IER
	Appuyer la mise en œuvre de la loi relative aux organisations faitières							
	Renforcer la capacité des acteurs sur la réglementation des semences au niveau sous régional							

Institutionnel	Assurer le fonctionnement pérenne du Comité National des Semences d'Origine végétale (CNSOV) :					30 000 000	MDR, MEF	
	Créer un cadre de concertation (interprofession riz, réseau semencier national)					10 000 000	MDR-APCAM	CCIM, APCMM, WAAPP, WASP, Institutions. Financières, AGRA, FAO, SAA2000
	Dynamiser les plates formes ASIWA et WASIX					10 000 000	MDR- DNA	WAAPP-WASP, Secteur privé, IER, IPR/IFRA
	Créer un cadre de concertation entre les entités productrices (AOPP, CNOP) et les entreprises semencières acheteuses de semences (ASSEMA)					10 000 000	ASSEMA	CNOP, AOPP, Institutions. Financières
Planification	Faire la planification annuelle en tenant compte des besoins de chaque catégorie de semences (pré-base, bases, R1 et R2)					30 000 000	MDR/DNA/SSN,	Secteur privé, LABOSEM, IER, CPS

	Géo référencier et faire la cartographie des zones de semences riz					100 000 000	MDR-DNA	APCAM, SSN, WAAPP/WASP, IGM, IER, CPS
	Faire le répertoire des associations, coopératives, sociétés et entreprises semencières sur la base des textes en vigueur					10 000 000	MDR-DNA	APCAM, SSN, WAAPP/WASP, IGM, IER, CPS, ASSEMA, LABOSEM
	Doter les services d'appui conseil et de contrôle d'outils performant de collecte et de traitement des données.					500 000 000	MDR-DNA	WAAPP/WASP, CPS
Appui à la production de semences sélectionnées	la réalisation de nouveaux aménagements pour la recherche							
	acquisition d'équipements agricoles et de laboratoire							
	réalisation d'infrastructures de stockage							
	recrutement de personnel adéquat							
Réalisation des infrastructures	Construire et équiper des magasins de stockage et de conservation dans des bassins de production					10 000 000 000		
	Mettre en place de cocons (tentes) dans les zones reculées							

Dotation en équipement agricole et en logistique	Faciliter l'accès des matériels agricoles post-récolte et de transport aux producteurs						10 000 000 000		
Prise en compte des producteurs semenciers dans les attributions de parcelles aménagées	Tenir compte des producteurs de semences dans l'attribution des parcelles aménagées à l'instar des quotas attribués aux jeunes ruraux et aux femmes						0		
	Appuyer la constitution des fermes semencières collectives						5 000 000 000		
Désenclavement des zones de production	Rapprocher le département en charge des routes afin que la priorité de réalisation des pistes de désenclavement soit mise dans les zones de production semencière						100 000 000		
	Inscrire dans les programmes des offices et des projets la réalisation des pistes rurales de désenclavement.						100 000 000		
Diminution des frais de certification	Améliorer le budget des services en charge de la certification						3 000 000 000		
	Déconcentrer les services de contrôle (responsabiliser l'agent du secteur)								

	Produire dans des parcelles supérieures ou égales à 2 ha							
	Regrouper les petites parcelles							
Instauration d'un climat de confiance à la qualité des semences certifiées	Veillez à respecter toutes les étapes du contrôle conformément aux dispositions réglementaires					1 000 000 000		
Amélioration du niveau technique des structures d'appui-conseil et des producteurs	Elaborer et mettre en œuvre un plan de formation au profit des acteurs le long de la chaîne des valeurs semence					2 000 000 000		
Accès au financement	Mettre en place une ligne de garantie de financement					3 000 000 000		
	Appuyer la bonification du taux d'intérêt							
	Faciliter la concertation entre les opérateurs financiers et les producteurs de semences							
Facilitation de la diffusion locale des semences certifiées	Introduire dans les points de vente d'intrants existants un rayon de semences					1 000 000 000		
	Renforcer le nombre et la capacité des agro dealers							
Amélioration de la concertation entre les	Dynamiser les cadres de concertation entre les différents acteurs					2 000 000 000		
	Organiser les journées portes ouvertes							

acteurs	Elaborer et mettre en œuvre un plan de communication							
TOTAL (F CFA)						45 150 000 000		